

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

(L^{ème} ANNÉE, JANVIER 1960, No. 299)

S.O.P.-PRESS
(SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ)
LE CAIRE, 1960

Prix P. T. 40

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Les membres actifs de la Société sont de deux catégories: les membres titulaires payant une cotisation de P.T. 150 par an et les membres donateurs s'inscrivant pour une cotisation de L.E. 10 au minimum. Ils sont nommés par le Conseil sur leur demande appuyée par au moins un membre de la Société et ont tous droit au service gratuit de la Revue de la Société.

La Société compte actuellement environ 400 membres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Le prix de l'abonnement à la revue est de P.T. 150 pour l'Egypte et le Soudan et 40 shillings ou \$ 5.00 pour tous les pays faisant partie de l'Union Postale.

Les numéros non réclamés par Messieurs les Membres et Abonnés dans l'intervalle entre la parution de deux fascicules consécutifs ne leur seront livrés que contre paiement du prix.

Le prix du fascicule est de P.T. 40 pour l'Egypte et 10 shillings ou \$ 1,25 pour l'étranger.

Les opinions émises par les collaborateurs de la revue n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit soumis à " L'Egypte Contemporaine " devient la propriété de la Société.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'information doivent être adressées au Secrétariat de la Société, Boîte Postale No. 732.

Siège: Le Caire, 16, Charch Ramsès, Téléphone 52797

SOMMAIRE

	Pages
Liste des membres	5 - 16
Le cinquantenaire de la Société d'Economie Politique, de Statistique et de Législation:	
Allocution de Monsieur le Docteur Abdel Hamid Badawi, Président de la Société (en arabe)	17 - 21
Allocution de Monsieur M. Chafik Ghorbal (en arabe).....	22 - 23
Dr. Ibrahim B. Madkour: Cinquante ans	25 - 26

ARTICLES

S. AMIN, Le financement des investissements dans la province égyptienne de la R.A.U.....	5 - 44
A. MAGUED, La fonction de juge suprême dans l'Etat fatimide en Egypte	45 - 56
R. EBEID, La responsabilité pénale des médecins et pharmaciens dans une jurisprudence récente de la Cour de Cassation (en arabe)...	27 - 47
Z. NASR, Les sources d'accumulation (en arabe).....	49 - 67

ACTUALITES

Z.N. Le Professeur Leontiev et l'économie politique soviétique.....	57 - 58
Z.N. Unesco Meeting of Arab States on their Social Science Resources (in arabic)	69 - 72

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages reçus	59 - 60
Revues locales.....	61 - 65
Revues étrangères.....	66 - 72

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LA PROVINCE ÉGYPTIENNE DE LA R.A.U.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE QUINQUENNALE A VENIR (1960-1965)

L'article précédent nous a permis de reconstruire approximativement le modèle du financement des investissements durant la période 1952-1958.

Nous nous proposons maintenant de faire une projection pour la période quinquennale à venir (1960-1965) sur la base des renseignements fournis par les différents projets de développement et des renseignements que l'on a pu tirer du modèle relatif à la période passée.

Nous essayerons d'abord d'estimer la valeur des différents postes de l'investissement et de l'épargne pour cette période à venir.

Nous préciserons ensuite le rôle que devra jouer le marché monétaire et financier dans le financement de l'ensemble de ces projets. Nous nous contenterons évidemment de mettre en relief les principaux canaux de financement seulement.

Nous terminerons par une étude rapide des effets de l'ensemble des projets sur la croissance économique.

1. — Les investissements pour la période quinquennale 1960-1965:

Rappelons que l'investissement national brut se compose dans notre modèle des trois postes suivants:

1. — La construction immobilière.
2. — L'équipement de base: infrastructure administrative et sociale, routes, chemins de fer, grands travaux d'irrigation, équipements électrique et pétrolier, Canal de Suez.
3. — Les investissements "directs" dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et les transports privés.

La construction immobilière n'est pas planifiée à l'heure actuelle. Durant la période passée, sa valeur annuelle moyenne a été voisine de 47 millions.

Ces investissements ont été directement financés par l'épargne brute des ménages, le marché financier ne jouant qu'un rôle d'appoint presque négligeable (3 millions nets ont été fournis chaque année). On supposera que rien d'important de ce côté ne sera modifié durant les 5 années à venir. Toutefois, les autorisations préalables de construction auxquelles sont soumis les propriétaires éventuels depuis 2 ans maintenant sont susceptibles de freiner la croissance naturelle dans le secteur et de maintenir le plafond de ces investissements au voisinage de 45 millions. Les besoins de l'urbanisation interdisent d'ailleurs de descendre en dessous de ce niveau, même au cas où l'Administration parviendrait à mieux orienter la distribution des constructions nouvelles, à freiner la construction des logements de "luxe" et à encourager celle de logements "populaires".

Par contre, la majeure partie de l'équipement de base et des investissements "directs" entre dans la cadre de la planification. Le mieux est sans doute de partir des différents documents publiés. Trois catégories de documents nous fournissent une certaine quantité de renseignements :

1. — Les documents relatifs au "Plan Quinquennal d'Industrialisation" mis au point par le Ministère de l'Industrie.
2. — Les documents relatifs au "Haut Barrage".
3. — Les documents budgétaires.

Le Plan Quinquennal intéresse à titre principal l'industrie, à titre secondaire l'équipement de base (notamment l'équipement pétrolier et l'infrastructure liée à l'extraction minière). Les autres documents intéressent à titre principal l'équipement de base.

1. — "Le Plan Quinquennal" :

Trois séries d'estimation ont été successivement publiées par le Ministère de l'Industrie.

a) Les premières estimations (1957)

Très approximatives et très globales, ces premières estimations donnent néanmoins une idée grossière des différents secteurs intéressés par le Plan, de l'ordre de grandeur des capitaux privés et publics nécessaires pour la réalisation des objectifs principaux.

	<i>Capitaux publics</i>	<i>Capitaux privés</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcen- tage</i>
Sidérurgie et Industries Mécani- ques	43,6	13,5	57,2	29,6%
Industries chimiques	16,5	35,5	52,0	26,9%
Pétrole et pétrochimie	31,0	1,9	32,0	16,6%
Extraction minière	17,8	4,6	22,3	11,5%
Textiles	—	18,3	18,3	9,5%
Industries alimentaires.....	7,1	2,2	9,3	4,8%
Enseignement technique	2,1	—	2,1	1,1%
Total.....	118,1	75,0	193,1	100 %

(en millions de L.E.)

b) Les secondes estimations (Livre Blanc 1958)

Elles se présentent sous l'aspect d'un ensemble de projets mis en forme par des ingénieurs. Elles donnent quelques renseignements relatifs au coût en devises de l'équipement, aux économies en devises résultant de la production des entreprises nouvelles.

Distribution générale des Investissements

	<i>Coût total</i>	<i>Coût en devises</i>
<i>Pétrole:</i> Recherche et extraction	5,0	20,7
Raffineries et pétrochimie	15,0	
Equipements de base (pipelines etc)	15,0	
<i>Minerais:</i> Recherches géologiques	3,8	
Extraction	4,8	5,3
Infrastructure (routes et ports)	12,5	
Industries de transformation	162,0	96,8
Enseignement technique	2,6	—
Total.....	220,8	122,8

Répartition annuelle des dépenses

	<i>Coût total</i>	<i>Coût en devises</i>	<i>Economies annuelles en devises</i>	<i>Effet net sur la balance commerciale</i>
1 ^{ère} année	34,5	16,6	4,1	— 12,5
2 ^{ème} année	49,7	29,0	11,1	— 17,9
3 ^{ème} année	48,2	26,4	35,5	+ 9,1
4 ^{ème} année	45,3	25,9	49,3	+ 23,4
5 ^{ème} année	43,0	24,8	79,3	+ 54,5
Total.....	220,8	122,8		

c) *Les troisièmes estimations (Livre Vert 1959)*

Beaucoup plus détaillées, ces estimations se présentent sous la forme d'une longue série de 240 projets, répartis pour la plupart sur 10 semestres. Pour chaque projet, on donne le coût global, la valeur annuelle de la production attendue, l'économie annuelle en devises résultant de cette production. On ne fournit par contre pas d'indications sur le coût en devises du montage des entreprises (importations dérivées de matériel de construction), ni sur le coût en devises de leur fonctionnement (importations éventuelles de matières premières, etc...).

Répartition annuelle des dépenses

	<i>Coût global</i>	<i>Valeur de la production nouvelle</i>	<i>Economies nouvelles en devises</i>
En voie d'exécution	28,8	19,6	10,7
1959 (2 semestres)	57,7	55,9	31,0
1960 "	40,2	20,5	13,7
1961 "	68,5	56,0	31,7
1962 "	58,7	38,4	23,9
1963 "	15,8	7,6	4,5
A exécuter après 1963	7,0	4,2	2,9
Total	276,7	202,2	118,4

Distribution par secteur

	<i>Coût global</i>	<i>Valeur de la production</i>	<i>Economies de devises</i>
1 — Pétrole			
Equipement de base	15,7	0,5	1,9
Extraction	5,0	3,0	3,0
Raffineries et pétrochimie	26,7	35,1	14,2
2 — Minerais			
Recherches géologiques	3,1	—	0,3
Extraction	4,7	6,7	6,7
Infrastructure	11,4	—	—
3 — Sidérurgie et Métallurgie du Fer			
Sidérurgie	28,4	13,9	6,9
<i>Industries mécaniques</i>			
Moyens de transports maritimes et fluviaux	11,8	5,8	4,3
Wagons et constructions métal- liques	4,0	6,5	4,2
Automobiles et Ind. connexes ...	14,4	12,6	9,7
Outillage et machines textiles ...	2,2	3,5	4,7
Petit outillage	8,4	4,1	3,4
Appareils et ustensiles ménagers	1,1	1,9	1,5

	<i>Coût global</i>	<i>Valeur de la production</i>	<i>Economies de devises</i>
4 — Métallurgie non ferreuse	6,4	7,9	6,7
5 — Industries électriques	8,3	5,8	6,4
6 — Industries chimiques			
Engrais et chimie de base	53,2	30,3	14,5
Ciment	2,8	2,3	1,9
Produits pharmaceutiques	4,0	2,0	1,6
Films	3,0	1,1	0,5
Caoutchouc	0,5	2,6	0,4
Bois et papier	12,6	9,8	6,0
Autres industries chimiques	1,6	3,3	1,8
7 — Textiles	32,9	32,3	10,4
8 — Industries alimentaires	12,0	10,1	6,8
9 — Industries légères (verres, faïence)	1,5	1,1	0,7
10 — Enseignement technique	0,7	—	—
Total.....	276,7	202,2	118,4

La grande majorité des projets ayant déjà été "adjugés" à des sociétés et à des organismes privés et publics, des accords ayant été signés pour l'importation de l'équipement relatif à ces projets, on pourra reconstruire la distribution des investissements en fonction des organismes responsables du financement.

Distribution selon les organismes chargés du financement

	<i>Coût total</i>	<i>Valeur de la production</i>	<i>Economie en devises</i>
Secteur public			
Recherche géologique	3,1	—	0,3
Ponts et chaussées	11,4	—	—
Enseignement technique	0,7	—	—
Usines militaires	19,9	24,1	16,1
Autres usines en régie	8,2	8,2	2,4
Sociétés de l'ODE	110,5	55,1	35,3
Organisme du pétrole	37,4	40,1	16,1
Organisme de la flotte	10,7	5,0	3,5
Organisme du stockage	1,0	—	0,1
Organisme de l'électricité	3,6	0,3	—
Organisme de Wadi Natroun	0,4	0,4	0,2
Total	206,2	133,1	73,9

	<i>Coût total</i>	<i>Valeur de la production</i>	<i>Economie en devises</i>
Secteur privé			
Groupe Misr	29,8	25,3	11,0
Autres	40,7	43,8	33,5
Total	70,5	69,1	44,5
Total général	276,7	202,2	118,4

Finalement sur la base de ces dernières estimations, compte tenu des projets en voie de réalisation (terminés probablement à la fin de 1959) et après élimination de quelques projets actuellement encore à l'étude et qui seront probablement abandonnés ou remis à la 2^e période quinquennale (Usine de Toxavine, Cokeification du Mazout, etc...), on aboutit au schéma suivant:

Schéma résumé du plan quinquennal

	<i>Coût global</i>	<i>Coût an- nuel moyen</i>
1. Equipement de base:		
Equipement pétrolier (Organisme du Pétrole)	15	3,0
Recherches géologiques	3	0,6
Routes, etc.,	11	2,2
Enseignement technique	3	0,6
Total	32	6,4
2. Investissements "directs"		
<i>a) Secteur public</i>		
Sociétés de l'ODE (Industries de base)	100	20,0
Organisme du Pétrole (Raffineries)	15	3,0
Organisme de la Flotte	10	2,0
Usines Militaires (Ind. Mécaniques)	20	4,0
<i>b) Secteur privé (Industries légères)</i>		
Groupe Misr	30	6,0
Autres	40	8,0
Total	215	43,0
Total Général	247	49,4

2. — Le "Haut Barrage".

Les documents publiés fournissent en abondance les renseignements techniques relatifs aux ouvrages. Ils sont très laconiques pour ce qui est de la partie économique dont voici le schéma:

1ère période quinquennale

Travaux du Barrage	50	millions
Bonification d'un million de feddans	138	„
Conversion de 700.000 fed. en irrigation pérenne.....	34	„
Total	222	„
<i>dont en devises</i>	44	„

2e période quinquennale

Travaux du Barrage	70	millions
Electrification du Barrage	16	„
Ligne électrique Asswan-Le Caire	42	„
Bonification de 300.000 feddans	70	„
Total	198	„
<i>dont en devises</i>	80	„

4. — Les documents budgétaires:

Au cours des 8 dernières années financières (1952/53 à 1959/60), l'Etat s'est chargé d'importants investissements qui ont figuré au budget ordinaire et au budget dit "de développement économique". Avant même que soient mis sur pied les différents projets d'industrialisation et ceux relatifs au Haut Barrage, l'Etat a financé de très importants investissements de base dont voici le détail, d'après les estimations que nous en avons données dans notre article précédent:

Total pour les 8 années financières 470,9 millions

dont:

Equipement pétrolier	11,5	„
Industries en régie	14,6	„
Participations.....	64,0	„

Le reste, soit 380,8 millions (soit 47,6 millions par an en moyenne), représente le coût de l'équipement administratif, scolaire, social, des routes et des chemins de fer, celui de l'équipement électrique. Cet effort devra être poursuivi dans l'avenir, au rythme de 45 millions par an au minimum, selon les estimations fournies par les budgets de "développement économique". Cet équipement "non productif" est financé par le Trésor et l'épargne forcée.

Le Canal de Suez:

Les travaux d'élargissement du Canal coûteront 5 millions par an. Les gros des réparations qui constituent la contrepartie de l'amortissement coûtent actuellement 2 millions par an. Au total les investissements bruts du canal passeront de 2 à 7 millions par an entièrement financés par voie d'autofinancement.

Le Secteur Privé:

Une partie seulement des investissements du secteur privé a été prise en considération par le Plan. Actuellement les investissements "directs" privés totalisent près de 52 millions. En supposant que ce rythme global sera maintenu, le volume des investissements privés "hors plan" sera de l'ordre de 38 Millions.

Les Investissements au compte des Institutions financières:

L'augmentation annuelle moyenne des stocks gérés par le Crédit Agricole et des immeubles construits par les compagnies d'Assurances est voisine de 2 millions.

Voici sur la base de ces estimations le compte national de l'investissement brut pour la période quinquennale à venir:

Compte annuel de l'investissement national brut (1960-1965)

1. Construction Immobilière	45
2. Equipement de base	102
Budget ordinaire et budget de développement	45
Haut Barrage	44
Plan Quinquennal	6
Canal de Suez	7
3. Investissements "directs"	81
Secteur public: Sociétés de l'ODE	20
Secteur public: Entreprises en régie et organismes publics autonomes	9
Secteur privé: Au plan	14
Secteur privé: Hors plan	38
4. Investissements des Institutions financières	2
Total	230

2. — L'épargne dans la période quinquennale 1960-1965.

Rappelons ici également que l'épargne nationale brute se décompose, dans notre modèle, de la manière suivante:

1. — Epargne brute des ménages.
2. — Epargne forcée et autofinancement des Organismes publics.
3. — Autofinancement des entreprises.
4. — Autofinancement des Institutions financières.
5. — Déficit extérieur.

L'épargne brute des ménages sera estimée par différence, en nous fondant sur l'égalité comptable Epargne-Investissement. Le chiffre obtenu ne signifie pas que cette épargne sera égale au montant calculé, mais qu'elle devrait lui lui être égale, pour que les investissements projetés puissent être financés. Ce chiffre représente donc le montant nécessaire pour que l'équilibre global ne soit pas troublé. Si l'épargne libre lui était par trop inférieure, des processus inflationnistes se chargeraient de mettre en difficulté les décisions d'investir.

1. — L'Epargne forcée et l'Autofinancement des Organismes Publics:

L'excédent des recettes publiques (Etat, Waqfs, Réforme Agraire, Municipalités et Organismes autonomes) sur les dépenses courantes sera, dans le meilleur des cas, de l'ordre de 35 millions par an (niveau de 1959). La progression continue des dépenses courantes, qui accompagne forcément le fonctionnement des services publics en expansion (création de nouvelles écoles, etc...), interdit d'espérer mieux même si les recettes devaient progresser sérieusement,

Si l'on prend en considération maintenant l'autofinancement du Canal de Suez (7 millions par an), les concours apportés par l'Organisme de Construction des Bâtiments Publics (7 millions par an), il reste environ 53 millions à charge du Trésor pour le compte des investissements de base dont le financement aura l'allure probable suivante:

Epargne forcée et autofinancement des Organismes Publics	35	millions
Autofinancement du Canal de Suez	7	"
Concours de l'OCBP	7	"
Financement à charge du Trésor	53	"
Total: Investissements de base	102	"

2. — L'Autofinancement des entreprises:

Le volume de l'autofinancement des entreprises privées et publiques (autres que celle en régie) totalisait en 1958 environ 30 millions. Nous verrons plus loin que ce poste augmentera probablement de 2 millions par an pour atteindre 40 millions en 1965, par suite de l'accumulation des profits supplémentaires entraînés par la production nouvelle. En moyenne les ressources de l'autofinancement seront voisines de 36 millions par an.

Dans ces conditions, le financement des investissements "directs" aura probablement l'allure suivante:

Secteur privé: autofinancement	36	millions
Secteur privé: Concours du marché.....	16	„
Secteur public: à charge de l'ODE	20	„
Secteur public: à charge du Trésor	9	„
Total: Investissements "directs"	81	„

Bien entendu les Sociétés relevant de l'ODE ne sont pas obligées de recourir à cet organisme pour financer la totalité de leurs investissements. Certes, les ressources d'autofinancement de ces sociétés (à ne pas confondre avec les ressources d'autofinancement de l'ODE qui seront prises en considération plus loin) ne fourniront qu'un million au maximum. Mais ces sociétés pourraient directement faire appel au marché, le public souscrirait peut-être à leurs émissions de capitaux. De toutes façons, elles peuvent faire appel aux banques et notamment à celles qui relèvent de l'ODE. L'expérience des dernières années semble montrer que l'ODE ne fournit directement que près de 80 % des besoins des sociétés nouvellement constituées les banques fournissant le reste.

L'analyse du rôle que remplit le marché financier et monétaire en Egypte permet de mettre au clair certains points étrangers au mode de pensée des ingénieurs chargés de la planification.

1. — Un trop grand engouement du public pour les émissions de capitaux des sociétés de l'ODE pourrait être dangereux et mettre en échec les plans de secteur privé. Certes un tel engouement est actuellement difficile à imaginer. N'oublions pas que le public juge à l'heure actuelle le rendement des obligations publiques insuffisant. L'expérience des dernières années montre qu'il s'est défait de ces obligations pour acquérir des valeurs à revenu variable du secteur privé. Il est donc peu probable qu'il consente à souscrire aux émissions des grandes sociétés de l'ODE dont la rentabilité restera faible (Il s'agit d'industries lourdes), à plus forte raison qu'il souscrive aux obligations de l'ODE qui ne sauraient offrir de meilleures conditions que les obligations publiques. Mais les émissions d'un investissement Trust créé par l'ODE pourraient avoir un certain succès. Comme il existe un plafond aux souscriptions du public, le succès même de ces émissions pourrait gêner les sociétés du secteur privé qui seraient privées d'une de leur source de financement.

2. — Un trop grand appel de ces sociétés directement aux banques (et notamment aux banques de l'ODE) aurait les mêmes conséquences néfastes. Certes l'ODE lui-même fait appel à ses banques commerciales auprès desquelles il place ses obligations. On pourrait croire que cette opération intermédiaire ne modifie pas les choses et que le recours direct des sociétés aux

avances bancaires ferait aussi bien l'affaire. Ce serait méconnaître trop gravement le comportement du système bancaire. Les obligations de l'ODE sont réescomptables auprès de la Banque Centrale. Les banques peuvent donc y souscrire largement sans restreindre en même temps leurs concours directs aux entreprises du secteur privé. Si, par contre, elles immobilisaient une fraction trop importante de leurs ressources en consentant des avances directes aux sociétés de l'ODE, leur liquidité serait gravement menacée et elles seraient amenées à restreindre leurs concours au secteur privé, faisant ainsi échec à ses plans.

3. — Les ressources d'autofinancement des Institutions financières:

Le docteur Raouf Magar a estimé les ressources probables que les compagnies d'assurances, les caisses de retraite et l'Epargne Ouvrière mettront à la disposition du pays dans les années à venir.

Voici l'allure probable de l'augmentation annuelle de ces ressources:

1960	25,6	1964	32,7
1961	27,0	1965	35,3
1962	28,8	1966	38,2
1963	30,7		

Si l'on ajoute à ces chiffres les ressources d'autofinancement de l'ODE (2 millions par an) on obtient environ 31 millions par an.

Là encore on verra que ces ressources ne peuvent pas être utilisées à financer indifféremment tel ou tel investissement. Les institutions financières devront faire un usage défini de leurs ressources si l'on veut que l'ensemble du plan puisse être réalisé.

4. — Le déficit extérieur:

Le point de départ nous est donné ici par l'analyse structurelle des importations dont voici l'allure (moyennes annuelles pour la période 1952-1958.)

a. Consommation finale

1. Alimentation et Assimilés	46,5
Blé et farines	15,6
Thé	7,8
Kérosène et benzine	5,5
Tabac	5,0
Viande et produits du règne animal	3,3
Café	20
Corps gras	1,0
Divers	6,3

2. Produits manufacturés.....	18,9
Pharmacie	5,3
Automobiles	1,5
Appareils et ustensiles ménagers	1,5
Divers	10,9
<i>b. Consommation intermédiaire:</i>	
1. Agriculture	17,9
Engrais	11,4
Insecticides et sacs d'emballage	6,5
2. Industrie et Construction	60,9
Produits pétroliers	13,9
Bois	9,0
Fibres textiles	7,9
Papier et pâte à papier	7,3
Chimie de base	6,0
Corps gras industriels	4,0
Charbons	2,9
Minerais et ferrailles	2,7
Matériaux de construction	1,8
(fer et bois exclus)	
Caoutchouc	1,1
Cuir et peaux	0,5
Divers	3,8
<i>c. Equipement</i>	<i>49,5</i>
Machines	26,1
Constructions métalliques	14,3
Moyens de transport (automobiles exclues)	9,1
Total	194,0

Le volume moyen des exportations ayant été de 150 millions le déficit commercial moyen a été de 44 millions.

On peut constater à quel point les importations paraissent à l'heure actuelle incompressibles. Les importations directement induites de l'équipement du pays (machines, moyens de transport, automobiles exclues, constructions métalliques) totalisent environ 50 millions (en moyenne), les produits destinés à la consommation intermédiaire environ 80 millions. Quant aux biens destinés à la consommation finale (65 millions) ils paraissent également fort peu compressibles puisque environ 40 millions représentent les produits de ravitaillement de première nécessité, 5,3 millions les produits pharmaceutiques. Il reste donc pour les autres produits environ 20 millions. Encore ne faudrait-il pas penser qu'il s'agisse là de produits de luxe: les automobiles totalisent 1,5 million seulement, les ustensiles et les appareils électroménagers à peine autant.

Les véritables produits de luxe sont donc déjà extrêmement réduits. Les 17 millions de "divers" sont presque entièrement constitués par des produits manufacturés de grande nécessité (conserves alimentaires, appareils de précision, etc.), dont le pays ne peut guère se passer.

A ce déficit de base (44 millions) nous apportons les corrections suivantes:

1) On ajoute les importations supplémentaires qui seraient nécessaires pour faire face à la demande supplémentaire de biens finals de consommation engendrée par la croissance démographique.

2) On prend ensuite en considération les effets du développement planifié ou non c'est-à-dire:

a) On ajoute le coût en devises de l'équipement supplémentaire (c'est-à-dire des investissements supplémentaires par rapport au niveau actuel).

b) On retranche l'économie nette de devises attendue de la production nouvelle (diminution des importations par substitution de la production locale plus augmentation des exportations moins importations supplémentaires de biens intermédiaires).

1. — La demande finale supplémentaire engendrée par la croissance démographique:

L'accroissement de la population (2,5 millions en 5 ans soit 10% de la population actuelle) exigera, pour la 5e année, un supplément d'importations de l'ordre de 28 millions répartis de la manière suivante:

a) Importation de biens de consommation pour lesquels il existe une production locale.

	<i>Importations actuelles</i>	<i>Production locale</i>	<i>Consomma- tion actuelle</i>	<i>Supplément d'importation</i>
Blé et farines	15,6	25,4	41,0	4,1
Kérosène et benzine	5,5	4,0	9,0	0,9
Viandes et assimilés.....	3,3	5,1	8,4	0,8
Corps gras	1,0	1,0	2,0	0,2
Pharmacie	5,3	0,5	5,8	0,6
Autres produits.....	5,0	161,0	166,0	16,6

b) Importation de biens pour lesquels il n'existe pas de production locale concurrente: thé, tabac, café, automobile, ustensiles et appareils ménagers, divers.

Importations actuelles 30,0 millions (dont 12,2 de "produits divers")

Supplément d'importation	3,0	millions
Au total on a	26,0	"

2. — Le coût en devises de l'équipement supplémentaire :

Le Plan Quinquennal.

Le Plan Quinquennal pour l'Industrie coûtera 140 millions en devises (soit 28 millions par an). 30 % seulement des investissements seront pris en charge par le secteur privé. Le reste, soit 70 %, représente le supplément d'équipement pris en charge par l'Etat et s'ajoutera au niveau actuel des investissements. La réalisation du plan coûtera donc un supplément annuel d'importation de 20 millions par rapport au niveau actuel.

Le Haut Barrage :

Les travaux de la première tranche quinquennale coûteront 44 millions en devises soit 9 millions par an.

Le Canal de Suez :

Les travaux d'élargissement coûteront 25 millions en devises soit 5 millions par an.

Les autres investissements :

Constitués par les constructions de logements l'équipement de base "hors plan" et les investissements privés (planifiés ou non), ces investissements, qui demeureront au niveau actuel, n'entraîneront aucune charge supplémentaire par rapport au niveau actuel.

3. — Les économies nettes de devises entraînées par la production supplémentaire :

La production supplémentaire sera de l'ordre de 300 millions (dont 200 planifiée) comme on verra plus loin, dont l'équation de production aura probablement l'allure suivante :

	<i>Production industrielle actuelle</i>	<i>Production planifiée</i>	<i>supplémentaire Hors plan</i>	<i>Total</i>
Production	333	200	100	300
— Renouvellement.....	15	8	4	12
+ Production intermédiaire importée locale	62	32	16	48
	139	103	50	153
+ Valeur ajoutée	117	57	30	87

La production supplémentaire planifiée remplacera des importations actuelles totalisant 120 millions. En supposant que la production non planifiée (industries légères) parvienne à satisfaire entièrement la demande locale, cela fera une économie d'importation de l'ordre de 17 millions. En ajoutant une quinzaine de millions d'exportations supplémentaires on obtient environ 32 millions (3). L'économie nette de fonctionnement en devises sera donc de l'ordre de 93 millions (80 pour la production planifiée comme l'indique le Livre Blanc et 13 pour la production non planifiée).

Finalement l'évolution de la balance commerciale aura l'allure suivante:

	1960	1961	1962	1963	1964
1. Déficit de base	— 44	— 44	— 44	— 44	— 44
2. Demande supplémentaire	— 5	— 10	— 15	— 20	— 26
3. Coût de l'équipement supplémentaire					
Plan quinquennal	— 20	— 20	— 20	— 20	— 20
Haut Barrage	— 9	— 9	— 9	— 9	— 9
Canal de Suez	— 5	— 5	— 5	— 5	— 5
4. Economies de fonctionnement					
planifiée	+ 4	+ 11	+ 35	+ 50	+ 80
Hors plan	+ 5	+ 5	+ 7	+ 10	+ 13
Déficit commercial	— 74	— 72	— 51	— 38	— 11

Les autres postes de la balance extérieure:

Le Canal de Suez:

Les recettes brutes augmenteront de 41 à 45 millions par an dont il faut déduire 4 millions annuellement au titre des indemnités aux anciens actionnaires.

La balance des "autres invisibles"

La balance des autres invisibles pour la période 1952-1957 s'établit comme suit (moyennes annuelles).

Recettes:

Transit	3,3
Assurances	0,5
Navigation	7,7
Intérêts	5,6
Tourisme	1,2
Total	20,3

Dépenses:

Transit	2,9
Films	0,3
Autres dépenses commerciales	2,5
Assurances	0,8
Navigation	6,8
Intérêts	13,8
Tourisme	8,6
Subventions	1,6
Dépenses gouvernementales à l'étranger	10,4

	Total	47,7
Déficit net moyen		27,4

Rien ne nous invite à supposer une amélioration notable de ce côté. Certes, les intérêts payés à l'étranger sont tombés de 17 à 3 millions entre 1951 et 1957 par suite de la nationalisation du Canal et des principales entreprises françaises et britanniques. Les dépenses des touristes égyptiens à l'étranger sont également tombées de 15 à 8 millions. Mais, par contre, celles du gouvernement à l'étranger ont augmenté de 7 à 17 millions de sorte que le déficit qui était de 35,4 millions en 1951 était encore de 27,4 millions en 1957. Si l'on ajoute à ce chiffre les profits réalisés par les entreprises mises sous séquestre qui devront être payés aux propriétaires français et britanniques, les liquidations de biens franco-britanniques, on conçoit que ce déficit net ne sera probablement jamais inférieur à 28 millions.

Dans ces conditions, la balance extérieure pour les 5 années à venir s'établira sans doute comme suit:

	1960	1961	1962	1963	1964
Balance commerciale	— 74	— 72	— 51	— 38	— 11
Balance Suez	+ 37	+ 38	+ 39	+ 40	+ 41
Balance "autres invisibles"	— 28	— 28	— 28	— 28	— 28
Déficit Total	— 65	— 62	— 40	— 36	+ 2

Le déficit annuel moyen serait donc de l'ordre de 40 millions. Il est peu probable, en effet, que les termes de l'échange s'améliorent. Il est peu probable également que le volume des exportations de coton (qui représentent 80 % de nos exportations) augmente. Quant aux autres exportations, leur augmentation éventuelle a été largement prise en considération au titre des "économies" dues à la réalisation du plan.

Les plans de développement, en donnant une priorité presque absolue aux projets susceptibles d'améliorer le plus la balance commerciale, devraient permettre en 5 ans de retrouver l'équilibre de la balance extérieure, compte non tenu des intérêts et amortissements des prêts étrangers obtenus pour le financement de ces plans.

On pourrait calculer l'évolution probable de la balance de ces prêts et des intérêts et amortissements qu'ils entraîneront. Le plan quinquennal coûtera 140 millions en devises fournis de la manière suivante:

1. — 100 millions par l'URSS (20 millions par an) remboursables en 12 annuités - Intérêts 2 1/2%.

2. — 40 millions par l'Allemagne Occidentale et le Japon remboursables en 10 annuités - Intérêts 5%.

Le Haut Barrage sera financé par le prêt soviétique (44 millions) à 2 1/2%, remboursables à partir de 1965. Ce prêt n'agira donc pas sur la balance des 5 années à venir.

Les travaux d'élargissement du Canal seront financés par la BIRD.

On supposera le prêt remboursable sur 10 ans et portant un intérêt de 3%.

Dans ces conditions, la balance des prêts, des amortissements et des intérêts aura l'allure suivante:

	1960	1961	1962	1963	1964
1. <i>Prêts:</i>					
1) Des pays de l'Est	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0
2) Des pays de l'Ouest	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
3) De la BIRD	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Total	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0
2. <i>Annuités de remboursement:</i>					
1) Aux pays de l'Est	—	2,4	4,8	7,2	9,6
2) Aux pays de l'Ouest	—	0,8	1,6	2,4	3,2
3) A la BIRD	—	0,5	1,0	1,5	2,0
Total	—	3,7	7,4	11,1	14,8
3. <i>Intérêts:</i>					
1) Aux pays de l'Est	0,7	0,9	1,6	2,4	3,1
2) Aux pays de l'Ouest	0,4	0,8	1,2	1,6	2,0
3) A la BIRD	0,2	0,3	0,5	0,6	0,8
Total	1,3	2,0	3,3	4,6	5,9
Bénéfice net des prêts (1-2-3)	40,7	36,3	31,3	26,3	21,3

Au total, fournissant net 156 millions dans les 5 années à venir (soit 31 millions par an) les prêts étrangers permettront en gros de "passer le cap", le pays n'ayant à tirer sur ses réserves de devises qu'au rythme de 9 millions par an en moyenne.

Remarquons enfin à ce sujet:

1. — Que la réalisation accélérée du plan risquerait d'entraîner une très grave crise de devises, les annuités de remboursement et les intérêts devenant très rapidement trop lourds.

2. — Que la charge nette que le pays devra payer dans les 5 années qui suivent la première période quinquennale reste assez lourde:

	1965	1966	1967	1968	1969
<i>Annuités de remboursement:</i>					
Aux pays de l'Est	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Aux pays de l'Ouest	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
A la BIRD	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
<i>Intérêts:</i>					
Aux pays de l'Est	3,6	3,5	3,4	3,3	3,3
Aux pays de l'Ouest	2,2	1,9	1,5	1,2	0,8
A la BIRD	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3
Total	22,1	21,6	21,1	20,6	20,1

La charge pour les 7 années à suivre diminuera au rythme indiqué par le tableau suivant :

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<i>Annuités:</i>							
Aux pays de l'Est	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Aux pays de l'Ouest	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	—	—
A la BIRD ...	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	—	—
<i>Intérêts:</i>							
Aux pays de l'Est	1,7	1,5	1,2	1,0	0,7	0,5	0,2
Aux pays de l'Ouest	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	—	—
A la BIRD ...	0,5	0,4	0,3	0,1	—	—	—
Total	18,3	17,9	17,4	16,9	16,5	10,5	10,2

Finalement, on peut sur la base des estimations précédentes construire le compte national de l'épargne qui aura l'allure suivante:

COMPTE NATIONAL DE L'ÉPARGNE BRUTE

(projection 1960-1965)

Moyennes annuelles

1. Epargne brute des ménages	81
2. Epargne forcée	42
Epargne forcée et autofinancement public	35
Autofinancement du Canal de Suez.....	7
3. Autofinancement des entreprises	36
4. Autofinancement des Institutions financières	31
5. Déficit extérieur	40
Total	230

Il reste à étudier maintenant les réactions du marché monétaire et financier au flux des investissements.

3. — Le comportement du marché monétaire et financier dans la période quinquennale 1960-1965.

On peut commencer par voir comment les choses se passeront lorsque les décisions d'investir étant prises, les institutions du marché monétaire et financier seront appelées à participer au financement de ces investissements.

Commençons par analyser le comportement probable des institutions spécialisées.

Les compagnies d'Assurances, les Caisses de retraite et l'Epargne Ouvrière disposeront annuellement de 29 millions provenant de leurs réserves. Le choix de leurs investissements est dicté par des préoccupations de sécurité et de rentabilité; la loi d'ailleurs limite leur liberté d'action. Dans ces conditions, il est probable que ces institutions fourniront environ 7 millions au Trésor (obligations publiques), 7 autres millions à l'organisme de construction des Bâtiments Publics, 2 millions aux ménages (prêts personnels et prêts hypothécaires) 12 millions aux entreprises (valeurs mobilières et prêts divers); il reste un million qui sera sans doute directement investi par les compagnies d'Assurances en immeubles.

Le Crédit Agricole, dont les stocks doivent augmenter d'un million par an et dont les concours à l'agriculture augmentent également d'un million par an, fera appel à la Banque Centrale (2 millions par an).

La Banque de l'Industrie, appelée à financer certaines entreprises auxquelles elle devra fournir un million par an, fera appel de la même manière à la Banque Centrale.

Quant à la Caisse d'Epargne, elle continuera à investir ses fonds en titres publics. Il est peu probable que les dépôts de la petite épargne augmentent à un rythme annuel supérieur à un million, d'autant plus que l'Epargne Ouvrière devenue obligatoire touche précisément la clientèle des caisses postales.

L'ODE de son côté devra financer celles de ses entreprises dont les ressources d'autofinancement sont négligeables et dont les investissements totaliseront 20 millions par an. 4 millions seront sans doute directement fournis à ces entreprises par les banques de l'ODE qui devra donc se procurer près de 16 millions. Les ressources d'autofinancement totalisant près de 2 millions, il devra recourir à la Banque Centrale et aux Banques Commerciales à concurrence de 14 millions (7 millions des Banques commerciales et 7 de la Banque Centrale par exemple).

Finalement, le compte consolidé des institutions spécialisées aura l'allure suivante:

Ressources		Emplois	
Autofinancement	31	Concours au Trésor	8
Dépôts d'épargne	1	Concours aux Investissements de base	7
Concours de la NBE et des Banques Commerciales	18	Concours aux Ménages	3
		Concours aux entreprises	30
		Formation de Capital	2
Total	50	Total	50

Dans ces conditions l'équipement de base et les investissements "directs" pourront être financés comme prévu.

Pour ce qui est de l'équipement de base on fera appel au Trésor qui devra couvrir le déficit de sorte que les investissements décidés (102 millions) seront financés de la manière suivante:

Ressources		
Concours de l'OCEP	7	millions
Epargne forcée et autofinancement	42	"
Concours du Trésor	53	"
Total	102	"

Les choses ne sont guère plus compliquées du côté des entreprises qui recevront 9 millions du Trésor, 30 des institutions spécialisées, 5 du public (souscriptions aux émissions de capitaux). Elles disposeront, par ailleurs, de 36 millions provenant de l'autofinancement. D'un autre côté, elles fourniront 2 millions aux ménages (ventes à tempérament). Elles devront également augmenter leurs réserves liquides (sous forme de dépôts bancaires) qui croîtront de 5 millions par an même si leur préférence pour la liquidité demeure très modérée. Cette augmentation des moyens de paiement est naturelle et devra accompagner l'accroissement de l'activité.

Comme les entreprises ont décidé d'investir 81 millions, elles devront se procurer environ 8 millions auprès des Banques Commerciales, de sorte que leur compte aura l'allure suivante:

Ressources		Emplois	
Souscriptions du public	5	Dépôts bancaires	5
Concours du Trésor	9	Crédits aux ménages	2
Concours des Banques	8	Investissements	81
Concours des institutions spécialisées	30		
Autofinancement	36		
Total		Total	88

Les dépôts des Banques Commerciales augmentant de 5 millions seulement celles-ci trouveront quelques difficultés à fournir 15 millions (7 à l'ODE et 8 aux entreprises). Il leur faudra faire appel à la Banque Centrale à concurrence de 10 millions.

Le Trésor aura besoin de 63 millions: 53 pour financer le déficit de l'équipement de base, 9 pour financer les entreprises publiques en régie qui sont à sa charge, un million sans doute pour faire face aux amortissements de titres détenus par le public. Comme les institutions spécialisées lui fourniront 8 millions, il devra se procurer 55 millions auprès de la NBE.

Les comptes de la NBE sont alors parfaitement déterminés comme suit:

Ressources		Emplois	
Billets de Banque	36	Concours au Trésor	55
Actifs étrangers.....	40	Concours aux Banques	10
		Concours aux Institutions spéciali- sées	11
Total		Total	76

On voit que la circulation fiduciaire augmentera très vite (de 36 millions par an).

C'est précisément là que se trouve le maillon faible de la chaîne.

L'équilibre général ne sera réalisé qu'à 2 conditions:

1. — Que l'épargne libre passe de 45 millions (volume de 1958) à 81 millions (moyenne nécessaire 1950-1965).

2. — Que la préférence pour la liquidité soit telle que les ménages consentent à "thésauriser" l'épargne supplémentaire (36 millions) en billets de banque.

Supposons que la 1ère condition soit remplie (on verra plus loin à quoi on peut s'attendre de ce côté). Dans ce cas le compte des ménages aura l'allure suivante:

Ressources		Emplois	
Remboursements de titres publics	1	Billets de Banque	36
Crédits à la consommation	2	Dépôts d'épargne	1
Concours des institutions spécialisées	3	Souscriptions	5
Epargne	81	Investissements (logements)	45
Total	87	Total	87

Le Tableau No. 1 retrace l'ensemble de ces flux monétaires et financiers.

Il est évident que ces chiffres recèlent un déséquilibre devant lequel les autorités ne pourront demeurer inactives. Car il est à craindre que ce supplément de 36 millions ne se porte sur la demande de biens de consommation. Les prix augmenteraient et le système se détraquerait. Sauf au cas où le pays pourrait se payer le luxe d'un déficit extérieur supplémentaire de l'ordre de 30 millions.

Admettons maintenant que les autorités réagissent et décident:

1. — De bloquer les prix.

2. — De refuser malgré tout une détérioration de la balance extérieure.

3. — De ne pas permettre à la construction immobilière de dépasser 45 millions. Si d'ailleurs la possibilité était laissée aux ménages d'investir l'excédent de leurs liquidités dans la construction de logements (et si les gens qui disposent de ces liquidités sont ceux qui désirent et peuvent construire, ce qui est moins que certain dans l'hypothèse d'un blocage des prix), l'augmen-

tation de ces investissements entraînerait un déficit extérieur supplémentaire inacceptable.

Inutile de souligner les difficultés pratiques que l'on rencontrerait pour imposer de telles décisions. Supposons néanmoins l'impossible. Que pourrait faire le public de cet excédent de liquidité? Empêché de consommer et d'investir il lui resterait les possibilités concurrentes suivantes:

1. — Thésauriser des billets de banque.
2. — Déposer ces liquidités auprès des banques.
3. — Souscrire à des obligations publiques.
4. — Souscrire aux émissions de capitaux des entreprises.

Supposons que le public consente à souscrire aux obligations de l'Etat à concurrence de 5 millions (ce qui est peu probable étant donné le rendement de ces titres).

Supposons également que le public consente à souscrire aux émissions des sociétés à concurrence de 10 millions (au lieu de 5). D'ailleurs, il est peu probable que les sociétés puissent consentir à émettre davantage, c'est-à-dire à remplacer le financement par recours aux banques commerciales (qui coûte 6%) par le financement par émission de capital (qui coûte davantage).

Dans ce cas les comptes des ménages auront l'allure suivante:

Ressources		Emplois	
Crédits des entreprises	2	Souscriptions aux titres publics	5
Concours des institutions spécialisées	3	Souscriptions aux titres privés ...	10
Epargne	81	Investissements	45
		Liquidités	25
Total		Total	
86		86	

Supposons enfin que le public thésaurise des billets à concurrence de 6 millions et dépose en banque 19 millions.

Les banques se trouveront brutalement en possession de ressources très abondantes (24 millions dont 19 en provenance des ménages et 5 des entreprises).

Que pourraient-elles bien faire de ces 19 millions?

Les entreprises, qui auront remplacé le recours aux banques par l'émission de capitaux, ne demanderont plus que 3 millions (au lieu de 8).

Les Banques pourront alors utiliser l'excédent:

1. — à diminuer leurs recours à la Banque Centrale (3 millions par exemple).
2. — à souscrire aux bons du Trésor (9 millions par exemple).
3. — à souscrire aux obligations de l'ODE (11 millions par exemple).

L'équilibre monétaire sera alors réalisé comme le montre le tableau No. 2. Une semblable politique "d'épongeage des liquidités excédentaires" a été pratiquée à l'étranger sous diverses formes (on pense à certaines réformes monétaires). Mais est-elle possible dans les conditions structurelles du pays?

Il est évident que le déséquilibre monétaire ne tient pas à la répartition interne des concours auxquels sont appelées à participer les différentes institutions du marché financier. On pourrait reconstruire le tableau en partant de l'hypothèse que les banques commerciales fournissent 50% ou même 75% des concours, le Trésor se contentant de financer l'équipement de base, les Institutions spécialisées (et notamment l'ODE) ne faisant pas appel à la Banque Centrale.

Les investissements "directs" seraient alors financés de la manière suivante:

1er modèle: Les Institutions spécialisées s'abstiennent de recourir à la Banque Centrale et de financer le Trésor.

Concours du public	5
Concours des Institutions spécialisées	14
Concours des Banques Commerciales	26
Autofinancement	36
Total	81

2e modèle: Les Institutions spécialisées s'abstiennent de recourir à la Banque Centrale mais, par contre, portent l'essentiel de leurs concours au Trésor.

Concours du public	5
Concours des Institutions spécialisées	—
Concours des Banques Commerciales	40
Autofinancement	36
Total	81

Ces 2 modèles extrêmes ont évidemment quelque chose d'absurde. La réalité sera située en dehors de ce cadre, comme elle l'est dans notre modèle

fondé sur l'expérience des années 1952-1958. Mais il serait très facile de montrer, en suivant chaînon par chaînon, les principaux courants de financement, que même dans ces 2 modèles extrêmes, on aboutirait à un excédent de liquidités de l'ordre de 36 millions. Dans le 1er cas le Trésor devrait faire appel à la Banque Centrale à concurrence d'une cinquantaine de millions, les banques commerciales à concurrence d'une vingtaine de millions. Dans le 2e cas, le Trésor ne demanderait qu'une trentaine de millions à la Banque Centrale (les institutions spécialisées lui apportant le reste) mais les banques commerciales feraient appel à la Banque Centrale à concurrence d'une quarantaine de millions. Dans les 2 cas, l'émission fiduciaire supplémentaire demeurerait de l'ordre de 35 millions.

En réalité et en fin de compte, l'excédent des liquidités provient du déséquilibre du compte épargne-investissement. Plus le déséquilibre extérieur sera réduit et plus l'excédent de l'épargne nécessaire des ménages sur leurs investissements, excédent qui devra être conservé liquide (ou dans la plus favorable des hypothèses être volontairement placé en valeurs mobilières) deviendra important.

On va maintenant essayer de reconstituer année par année le compte de l'épargne nécessaire (l'investissement demeurant stable: 230 millions par an).

1. — L'épargne forcée et l'autofinancement public demeurent stables: 24 millions par an.

2. — L'autofinancement des entreprises augmente de 32 à 40 millions par suite de la production nouvelle (on justifiera plus loin ces chiffres).

3. — Le déficit extérieur (65 millions la 1ère année) est finalement résorbé (excédent de 2 millions en 1964).

4. — L'épargne des institutions financières passe de 28 à 35 millions (estimation des actuaires).

5. — L'épargne libre probable passe de 45 millions (niveau actuel) à 48 millions en 1960 puis s'élève progressivement pour atteindre 62 millions en 1964 (on justifiera plus loin ces chiffres).

On a donc finalement:

	1960	1961	1962	1963	1964	Moyenne
1. Epargne libre nécessaire	63	63	81	81	115	81
2. Epargne forcée	42	42	42	42	42	42
3. Autofinancement	32	34	36	38	40	36
4. Déficit extérieur	65	62	40	36	(-2)	40
5. Epargne des Ins. Financières	28	29	31	33	35	31
Total	230	230	230	230	230	230

	1960	1961	1962	1963	1964	Moyenne
6. Construction de logements	45	45	45	45	45	45
7. Epargne libre probable	48	51	54	57	62	54
Excédent de 1 sur 7	15	12	27	34	53	37
Excédent de 1 sur 6	18	18	36	36	70	36

Le déficit de l'épargne libre et l'excédent de liquidités (36 millions en moyenne) apparaissent dès la 1^{ère} année, atteignent leur valeur moyenne la 4^e année, puis la dépasse largement.

A ce double déséquilibre il n'y a évidemment que 3 solutions:

1. — Une aide étrangère supplémentaire de l'ordre de 25 millions en moyenne.

2. — L'augmentation de l'épargne forcée par voie d'imposition d'environ 25 millions.

3. — Une politique (difficile) de résorption des excédents liquides imposée par la limitation autoritaire de la consommation (taxation des prix et contrôle sévère des importations) et de la construction de logements.

4. — La croissance dans la période quinquennale 1960 - 1965.

1) *La croissance:*

Les documents officiels, riches en détails techniques, nous renseignent très peu sur les effets des investissements projetés sur la croissance. A peine lit-on quelque part que le plan industriel permettrait d'augmenter le revenu de quelques 35 millions, que celui concernant l'extraction minière donnera un revenu supplémentaire annuel de 6 millions, que le Haut Barrage permettra l'accroissement du revenu national de 278 millions.

Essayons donc d'évaluer très grossièrement ce que l'on pourrait attendre de ce côté:

1.—Les investissements "directs": 405 millions pour la période (soit 81 par an) au plan et hors plan (secteur privé non planifié). Comme on sait que les investissements planifiés (276 millions) donneront une production brute supplémentaire de 202 millions, une simple règle de trois nous permet de penser que 405 millions investis fourniront au total une production supplémentaire de l'ordre de 300 millions. La part de la consommation intermédiaire dans la production industrielle (entreprises utilisant plus de 10 ouvriers) nous est indiquée par l'équation suivante (statistiques de 1957):

Valeur de la production	100
— Amortissement du Capital fixe	4
+ Consommation intermédiaire	67
+ Valeur ajoutée	29
(dont salaires 19)	

On est donc en droit d'attendre des investissements "directs" une augmentation du revenu industriel de l'ordre de 90 millions au bout de 5 ans. Le coefficient de capital (Δ Investissements/ Δ revenu) de l'ordre de 4,4 semble raisonnable étant donnée la part importante de l'industrie lourde planifiée. Dans l'industrie légère ce coefficient est actuellement de l'ordre de 3, calculé sur la base de la productivité des investissements nets, il est voisin de 4 calculé sur la base des variations de l'investissement brut.

2) Le Haut Barrage.

Il permettra de mettre en valeur 1,3 millions de feddans supplémentaires (22% de la superficie cultivée), de convertir 700.000 feddans (14% de la superficie cultivée) en irrigation pérenne, c'est-à-dire d'augmenter la production agricole de 36% dans le meilleur des cas (si les terres nouvellement conquises avaient la même productivité que les anciennes, ce qui n'est probablement pas le cas).

Or, la consommation intermédiaire représente près de 30% de la valeur du produit agricole total (moyenne 1952-1957), la valeur ajoutée 70%. Le produit brut est à l'heure actuelle de l'ordre de 470 millions. Le revenu agricole, dans le meilleur des cas, augmentera donc de 120 millions, de quelques 100 millions seulement si l'on tient compte de la consommation intermédiaire plus intense (nécessité d'utiliser davantage d'engrais sur les terres nouvelles) et de la productivité naturelle inférieure des terres récemment conquises.

Le Haut Barrage permettra également de produire 10 milliards de kwh (10 fois la production actuelle). Le coût de production (1/2 millième à Assouan, 2 millièmes au Caire) sera égal à 50% du coût actuel des centrales thermiques de la région du Caire. Comment évaluer l'accroissement de revenu dû à cette production? Le calcul sur la base des prix actuels n'a aucun sens puisque précisément le coût élevé de l'énergie constitue l'un des handicaps à l'industrialisation que le Haut Barrage permet de surmonter. Sur cette base, quelque peu fantaisiste néanmoins, les "économies-externes" au compte "énergie" (profits dont bénéficieront l'ensemble des consommateurs) seront de l'ordre de 10 millions. Quant aux salaires distribués par la Centrale d'Assouan ils sont évidemment négligeables.

3. — Les autres investissements de base (intéressant l'infrastructure socio-économique) au total 255 millions (soit 51 par an) ne permettant guère d'espérer une augmentation immédiate du revenu de plus de 5% de leur valeur soit 13 millions.

4. — La construction immobilière, soit 225 millions au total (45 par an), doit normalement fournir une rente annuelle supplémentaire de 10% c'est-à-dire 23 millions à partir de la 5e année.

Au total, l'accroissement direct de revenu sera de l'ordre de 130 millions à la fin de la 5e année (23 millions au titre du logement, 13 millions au titre de l'équipement de base "classique", 90 millions au titre de l'industrie), le Haut Barrage ne devant donner de résultats tangibles qu'à partir de la 7e année (il donnera tous ses résultats au bout de 10 à 15 ans).

Si maintenant on tient compte de l'augmentation des revenus du secteur "tertiaire" (à vrai dire cette augmentation est l'effet indirect des investissements de base), on obtiendra au bout de 5 ans quelque chose de l'ordre de 150 millions. Cela en faisant l'hypothèse que la part du revenu tertiaire demeurera sensiblement inchangée, ce qui implique une croissance de l'ordre de 20 millions dans ce secteur. L'hypothèse de cette stabilité choquerait peut-être certains élèves de Colin Clark. Mais il semble bien qu'au stade actuel l'Egypte ait encore à franchir l'étape de la civilisation "secondaire" avant de s'élever vers l'étape "tertiaire" suprême. L'expérience des 20 dernières années prouve d'ailleurs la relative stabilité de la part de ce secteur le tertiaire "nouveau" (fonctionnaires, etc..) prenant la place du tertiaire "ancien" (artisanat) en régression.

Si ce rythme d'industrialisation était maintenu pendant les trois quinquennats suivants (même taux d'investissement relativement au revenu) on obtiendrait sans doute les résultats suivants:

Premier Quinquennat: 1960-1965:

R.N. au départ.....	1000 millions
Population	25,0 "
Revenu par tête	40 livres

<i>Investissements</i>		$\Delta I / \Delta R$	<i>Croissance du R.N.</i>
Haut Barrage	225 millions	—	—
Autres investissements	925 "	6,2	150 millions
Total	1150	6,2	150

Deuxième Quinquennat: 1965-1970:

R.N. au départ..... 1150 millions

<i>Investissements</i>		$\Delta I/\Delta R$	<i>Croissance du R.N.</i>
Haut Barrage	200 millions	3,5	150
Autres investissements	1125 „	6,2	180
	1325 „	4,5	300

Troisième Quinquennat:

R.N. au départ..... 1450 millions
Investissements 1665 „ (330 par an)
 Croissance du R.N. 270 „ ($\Delta I/\Delta R = 6,2$)

Quatrième Quinquennat:

R.N. au départ..... 1720 millions
Investissements 1975 „ (395 par an)
 Croissance du R.N. 320 „ ($\Delta I/\Delta R = 6,2$)

On comparera avec intérêt ces chiffres (hypothèse de base) avec ceux qu'il faudrait atteindre pour maintenir le niveau actuel du revenu par tête (hypothèse 1) ou le doubler en 20 ans (Hypothèse 2).

	<i>Population</i>	<i>Hypothèse de Base</i>	<i>Hypothèse 1</i>	<i>Hypothèse 2</i>	
		<i>Revenu National</i>	<i>Revenu par tête</i>	<i>Revenu National</i>	<i>Revenu par tête</i>
1960	25,0	1000	40	1000	40
1965	27,2	1150	43	1090	50
1970	29,5	1450	49	1180	65
1975	32,3	1720	53	1290	72
1980	35,0	2040	58	1400	80

On remarquera que le rapport $\Delta I/\Delta R$ est extrêmement élevé au cours du premier quinquennat, le Haut Barrage ne faisant pas sentir encore ses effets. Il s'abaisse au cours du 2e quinquennat lorsque les effets du Haut Barrage se font sentir. En effet ce rapport est de l'ordre de 3,5 pour le Haut Barrage, voisin de 4,4 pour l'industrie, de 7,4 pour l'équipement de base et le logement (effets directs et indirects pris en considération).

Au cours du 2e décennat ce rapport reste voisin de 6,2 (moyenne pondérée industrie, équipement de base et logement).

On pourrait s'étonner de ce dernier chiffre, passablement élevé. Il provient des besoins considérables de l'équipement de base qu'impose à la fois l'état

du pays et sa croissance démographique. Il provient également de ce que la croissance agricole en Egypte exige des investissements très importants. Il provient enfin de ce que l'industrie légère est déjà relativement développée et que le planificateur a choisi de fonder l'industrialisation sur une base lourde (sidérurgie, extraction minière, pétrole, constructions métalliques, chimie de base).

Remarquons enfin que bien que le capital coefficient relatif au Haut Barrage soit inférieur à ce qu'il est pour l'industrie, le délai qui s'écoule entre le moment où les investissements sont opérés et le moment où ils donnent leurs résultats, est passablement plus long pour le Haut Barrage.

D'une façon générale on a, selon la formulation classique:

$$g = \frac{s}{k} - p = \frac{0,20}{6,2} - 0,020 = 0,012$$

Ce qui signifie qu'il faudra une centaine d'années pour doubler le revenu par tête si l'on investit chaque année 20% du revenu. Pour le doubler en 20 ans il faut investir chaque année 37% du revenu national.

2. — La répartition du revenu national et l'épargne libre:

Au bout de la 5e année le revenu national aura donc augmenté de 150 millions environ, répartis de la manière suivante:

<i>Industrie:</i>		
Salaires		60
Profits		30
	Total	90
	Construction immobilière (rentes)	23
	Infrastructure (revenus tertiaires)	37
	Total	150

En supposant que 50% des profits et de la rente foncière supplémentaire seront épargnés, on obtiendra une épargne supplémentaire de l'ordre de 27 millions au maximum. Ces taux d'épargne sont en effet largement supérieurs aux taux actuels. Quant aux salaires et revenus tertiaires variés, ils ne sont guère susceptibles de fournir un appoint d'épargne libre. Pour ce qui est de l'épargne obligatoire qui peut leur être imputée, elle a déjà été comptabilisée au compte de l'autofinancement des organismes de l'Epargne obligatoire.

Les 2/3 environ des profits épargnés seront portés au compte de l'autofinancement des entreprises, le reste au compte de l'épargne libre des ménages de sorte que le compte final de l'épargne aura l'allure suivante:

Revenus supplémentaires:

	1960	1961	1962	1963	1964
Industrie: Salaires	11	22	34	45	57
Profits	6	12	18	24	30
Immeubles: Rentes	4	9	13	18	23
Revenus "tertiaires"	7	14	20	27	33
Total	28	57	85	114	143

Epargne Supplémentaire:

Autofinancement	2	4	6	8	10
Epargne volontaire	3	6	9	13	17
Total	5	10	15	21	27

C'est sur cette base que l'on a évalué la croissance probable de l'auto-financement et de l'épargne volontaire.

3. — Les priorités du Plan:

Il y a plusieurs décades déjà que l'on aura pu conclure que l'Egypte, don du Nil, aurait une vocation industrielle nécessaire. En effet, de 1913 à 1950, le revenu par tête est demeuré stable (voir les statistiques de la consommation). Cette stabilité, malgré la très forte croissance démographique, a été le résultat du jeu des 2 éléments suivants:

1. — Le revenu agricole, aux fluctuations conjonctuelles près, est demeuré stable comme le montre les chiffres suivants:

Indice du Produit Brut Agricole (à prix constants)

1917.....	146	1933.....	80
1920.....	88	1939 (base)	100
1929.....	100		

Revenu Agricole (prix 1939)

1939.....	81	1950.....	111
1945.....	75	1956.....	83

2. — Le revenu non agricole par contre a augmenté relativement rapidement (en comparaison à l'ensemble afro-asiatique):

**Produit net de l'industrie, du commerce
et des transports (prix 1939)**

1913.....	10	1950.....	80
1939.....	29	1926.....	85
1945.....	41		

Grâce à la croissance rapide de l'industrie (taux géométrique 6%) le revenu national a pu être doublé en 40 ans (comme la population). Ce qui signifie que le capital coefficient moyen de l'époque se situait autour de 3,7 puisque le taux de l'épargne se situait autour de 15% du revenu.

On remarquera le ralentissement du rythme de la croissance du "secondaire".

De 1913 à 1950, le produit net du "secondaire" a augmenté de 8 fois soit au rythme arithmétique moyen de 19%. Ce rythme s'est accéléré pendant la guerre et l'immédiate après-guerre. L'indice passe de 100 à 276 en 11 ans, ce qui donne un rythme arithmétique moyen de 16% sur la base 1939, de 46% sur la base 1913.

Par contre de 1950 à 1956 on passe de l'indice 100 à l'indice 106 ce qui donne un rythme arithmétique moyen de 1% sur la base 1950, de 3% sur la base 1939, de 8% seulement sur la base 1913.

La chose s'explique sans doute si l'on prend en considération la structure traditionnelle rigide dans le cadre de laquelle s'est inscrite la croissance 1913-1950. Cette structure traditionnelle n'a été modifiée que brutalement à partir de 1952. C'est, néanmoins, dans ce cadre que s'est créée l'industrie locale. Elle s'est fondée sur l'industrie légère qui a épuisé en une quarantaine d'années presque toutes les possibilités d'une croissance strictement limitée par la rentabilité (on pense aux textiles créés par la Banque Misr). Certes il reste encore des possibilités de développement de ce côté. Mais pour pouvoir pleinement exploiter ces possibilités il fallait modifier la structure. C'est ce qui a été fait à partir du 1952:

1. — Les postes de commande (Banques, etc...) ont été égyptianisés et nationalisés.

2. — l'Etat s'est chargé de l'équipement de base non rentable dont l'absence constituait le principal goulot d'étranglement.

La planification devait donc prendre en considération les éléments suivants:

1. — Un effort considérable doit être fait du côté de l'équipement de base et de l'industrie lourde, l'industrie légère étant déjà relativement développée et freinée dans sa croissance par l'absence de cette infrastructure.

2. — Cet effort est d'autant plus pesant que la croissance démographique et l'urbanisation du pays sont rapides.

3. — L'accroissement du produit agricole exige des investissements massifs très importants. La Vallée du Nil, surpeuplée, ne peut guère donner

d'avantage par feddan. Pour l'élargir, il faut construire le Haut Barrage (coût: 420 millions).

4. — La croissance démographique aggrave singulièrement le sous-emploi. Entre 1937 et 1950 le revenu par tête est demeuré stable, mais la productivité par tête employée a augmenté puisque la croissance s'est cantonnée au secteur industriel plus productif que le secteur agricole. Le sous-emploi s'est donc aggravé. L'équipement de base et l'industrie lourde n'absorberont qu'un nombre négligeable de travailleurs, à moins d'envisager des travaux publics importants faisant appel massivement à la main d'oeuvre ce qui n'a jamais été sérieusement étudié. Par contre, l'élargissement de la superficie cultivée peut donner du travail à 3 millions d'habitants, au taux de sous-emploi rural actuel.

5. — La balance extérieure constitue maintenant le principal goulot d'étranglement. L'équipement de base, l'industrie lourde, le Haut Barrage, exigent des importations massives de biens d'équipement. Négliger le développement agricole, parce qu'il coûte trop cher en devises c'est se condamner à être obligé d'importer toujours davantage au chapitre des produits de ravitaillement.

Dans ces conditions la ligne générale adoptée paraît être la seule possible. Si l'on entre maintenant dans le détail on devra faire appel à quelques instruments de planification économique.

a) Pour chaque projet il faut prendre en considération 3 éléments fondamentaux:

1. — l'effet sur la croissance.
2. — l'effet sur la balance extérieure.
3. — l'effet sur l'emploi.

Comparons de ces trois points de vue les investissements industriels projetés et ceux relatifs au Haut Barrage, à titre d'exemple:

1. — *Les effets sur la croissance:*

Le capital coefficient $\frac{\Delta I}{\Delta R}$ seul critère pris généralement en considération par les ingénieurs, n'a qu'une signification très limitée puisqu'il ne tient pas compte du délai de construction. Ce rapport est plus élevé pour l'industrie (6,2) que pour le Haut Barrage (3,5). Or, la situation est nettement renversée lorsqu'on prend en considération les délais de construction.

La méthode dite des "benefits-costs" (4) permet d'intégrer le temps dans le schéma. Pour chaque projet on calcule:

1. — La valeur actuelle des coûts de construction. Ces coûts sont étalés sur 10 ans pour le Haut Barrage (45 millions par an), sur 5 ans pour l'industrie (80 millions par an).

On a donc :

$$C_1 \text{ barrage} = 45 + \frac{45}{1+i} + \frac{45}{(1+i)^2} + \dots + \frac{45}{(1+i)^9}$$

$$C_1 \text{ industrie} = 80 + \frac{80}{(1+i)} + \dots + \frac{80}{(1+i)^4}$$

2. — La valeur actuelle des coûts sociaux de fonctionnement C_2 (salaires, consommation intermédiaire et amortissements). Pour le Haut Barrage, ces coûts (120 millions par an) n'interviennent que lorsque les résultats escomptés sont obtenus, c'est-à-dire à partir de la 10^e année. Pour l'industrie, ils interviennent dès la 2^e année puis atteignent leur niveau définitif à partir de la 5^e.

On a donc :

$$C_2 \text{ barrage} = \frac{120}{(1+i)} 10 + \frac{120}{(1+i)} 11 + \dots$$

$$C_2 \text{ industrie} = \frac{68}{1+i} + \frac{135}{(1+i)} 2 + \frac{203}{(1+i)} 3 + \frac{270}{(1+i)} 4 + \frac{270}{(1+i)} 5 + \dots$$

3. — La valeur actuelle de la production supplémentaire obtenue c'est-à-dire :

$$p \text{ barrage} = \frac{160}{(1+i)} 10 + \frac{160}{(1+i)} 11 + \dots$$

$$p \text{ industrie} = \frac{75}{(1+i)} + \frac{150}{(1+i)} 2 + \frac{225}{(1+i)} 3 + \frac{300}{(1+i)} 4 + \frac{300}{(1+i)} 5 + \dots$$

Voici les résultats obtenus pour différents taux de i :

	$i=3\%$ Haut Barrage	Industrie	$i=6\%$ Haut Barrage	Industrie	$i=10\%$ Haut Barrage	Industrie
C_1	448	386	440	359	430	337
C_2	276	8486	96	4104	48	2439
p	408	9417	128	4410	64	2604
$\frac{C_1 - C_2}{p}$	1,7	0,9	4,2	1,0	7,5	1,1

Le rapport serait évidemment indéterminé pour $i=0$ puisque la série des coûts de fonctionnement et celle des produits supplémentaires sont infinies.

On constate que le rapport $\frac{C_1+C_2}{p}$ est toujours plus élevé pour le Haut Barrage, quel que soit le taux de l'intérêt. C'est-à-dire que les effets de l'industrie sur la croissance sont plus importants, relativement au capital investi, que ceux escomptés du Haut Barrage.

Il faudrait évidemment choisir pour i quelque chose qui se rapproche de réinvestissement par livre investie. Or pour l'industrie des investissements de l'ordre de 400 millions donnent des profits susceptibles d'être épargnés et réinvestis de l'ordre de 30 millions. (taux de réinvestissement 7,5%). Pour le Haut Barrage l'investissement (de l'ordre de 420 millions) donnera une rente supplémentaire de l'ordre de 40 millions soit un taux de réinvestissement maximum de l'ordre de 9% si la rente est entièrement épargnée et réinvestie, de l'ordre de 5% si 50% seulement de la rente supplémentaire est épargnée.

2. — Les effets sur la balance extérieure:

La productivité sociale marginale ($p.s.m.$) de Chenery permet de prendre en considération ces effets (5).

$$p.s.m. = \frac{V}{K} \cdot \frac{V-C}{V} + \frac{b}{K}$$

$$\text{avec } V = X + E - M.$$

K — Capital investi soit:

420 pour le Haut Barrage

400 pour l'industrie

X — Production annuelle supplémentaire soit:

170 pour le Haut Barrage

300 pour l'industrie

E — *Economies "externes" annuelles soit:*

10 pour le Haut Barrage (électricité)

0 pour l'industrie

M — *Importations annuelles induites soit:*

6 pour le Haut Barrage (engrais, insecticides et sacs nécessaires à la production agricole supplémentaire).

60 pour l'industrie: 12 pour le renouvellement et 48 pour la consommation intermédiaire importée).

C — *Coûts locaux de fonctionnement soit:*

124 pour le Haut Barrage (salaires: 80, Consommation intermédiaire locale: 44)

210 pour l'industrie (salaires: 57, consommation intermédiaire locale: 153).

B — *Effet sur la balance commerciale soit:*

80 pour le Haut Barrage (diminution des importations de blé et de viande+augmentation des exportations de coton).

157 pour l'industrie (diminution d'importations de produits finis et augmentation des exportations).

On avait en effet:

	<i>Haut Barrage</i>	<i>Industrie</i>
Produit brut annuel.....	170	300
= Renouvellement.....	—	12
+ Consommation intermédiaire importée	6	48
+ " " locale	44	153
+ Salaires	80	57
+ Rentes et profits	40	30

On a donc finalement

$$\text{p.s.m. Haut Barrage} = (0,41 \times 0,28) + 0,19 = 0,30$$

$$\text{p.s.m. Industrie} = (0,60 \times 0,13) + 0,39 = 0,46$$

Les 2 grappes d'investissement (Haut Barrage et Industrie) ne sont donc pas équivalents ni du point de vue de la balance extérieure (l'industrie est "meilleure") ni de celui de l'effet général (l'industrie est encore "meilleure").

3. — *Les effets sur l'emploi:*

L'industrie lourde n'a pratiquement pas d'effet sensible sur l'emploi. Le Haut Barrage par contre permettra de donner du travail à 500.000 familles d'agriculteurs (3 millions d'habitants). Quant à l'équipement de base, il a sans doute des effets positifs importants de ce point de vue que le planificateur aurait dû estimer au moins grossièrement.

Sur ces bases on peut se faire une idée de ce qu'est un véritable Plan.

Planifier c'est d'abord choisir. Il ne fait pas de doute que le choix qui a été fait: développer l'industrie de base et l'agriculture en même temps, donner la priorité presque absolue aux projets les plus favorables du point de vue de leurs effets sur la balance commerciale, est juste.

Mais cela n'est guère suffisant. Une fois le choix décisif fait il faut déterminer quels sont les meilleurs projets parmi une infinité de projets possibles. C'est là qu'interviennent les méthodes de programmation dont nous avons voulu donner ici une simple idée. Car un plan n'est pas un ensemble de projets mis au point par des ingénieurs. Planifier c'est maximiser le revenu par livre investie à échéance déterminée (c'est-à-dire compte tenu des différents taux de réinvestissement) et maximiser l'emploi dans le cadre du choix donnant la priorité à l'amélioration de la balance extérieure.

Pour cela les différents critères mis au point par des économistes doivent être calculés pour chaque secteur de la production dont on pourrait envisager le développement. C'est ensuite seulement que l'on choisit les projets valables dans ce cadre.

- b) Il faut ensuite tester la cohérence de ces projets: étudier les relations entre la demande supplémentaire engendrée par les revenus supplémentaires distribués et la production nouvelle, étudier les effets directs et indirects sur la balance extérieure, etc... Pour tout cela, l'usage d'une table d'input output (il en existe une qui n'a pas été utilisée) peut rendre des services appréciables.

Essayons de tester le degré de cohérence entre l'offre supplémentaire engendrés par le développement industriel et la demande supplémentaire probable de produits industriels.

Voici les données du problème:

1 — Offre de biens industriels

	<i>Actuelle</i>	<i>Supplémentaire</i>
Production exportée	15	+ 17
Production consommée localement		
Consommation intermédiaire agricole	18	+ 12
Consommation intermédiaire industrielle	139	+ 153
Consommation finale	161	+ 118
Production totale	333	+ 300

	<i>Actuelle</i>	<i>Supplémentaire</i>
+ Importations		
Biens intermédiaires pour l'agriculture	18	— 12
Biens intermédiaires pour l'industrie	62	+ 48
Biens finals	17	— 17
	430	+ 319
2 — Demande de biens industriels		
Pour la consommation intermédiaire de l'agriculture	36	—
Pour la consommation intermédiaire de l'industrie	201	+ 201
Pour la consommation finale	178	+ 101
Pour l'exportation	15	+ 17
	430	+ 319

Il semble bien acceptable que pour doubler la production industrielle il faille doubler la consommation intermédiaire de l'industrie. Mais peut-on accepter l'hypothèse que la demande finale passera de 178 à 279 autrement dit que 84% du revenu supplémentaire non épargné (qui totalise 120 millions) se portera sur la demande de biens industriels? Si, par contre, 50% de ce revenu se portait sur la demande agricole il faudrait exporter des biens industriels à concurrence de 60 millions supplémentaires pour importer à leur place des produits agricoles. Est-ce bien sage?

c) Enfin, planifier c'est envisager les moyens de financement. Et c'est ici que l'analyse des flux financiers à laquelle nous nous sommes livrés peut apporter le plus de lumière.

Samir Amin

NOTES

1. On trouvera dans l'article précédant la justification de cette classification et de ce qu'elle implique quant au contenu des divers postes du compte de l'épargne.
2. Le chiffre de 161 millions, représente la production locale totale de produits manufacturés destinés à la consommation (textiles, meubles, souliers, etc.).
3. On verra plus loin que la production supplémentaire qui ne sera pas substituée aux importations (80 millions pour la production planifiée et 83 pour la production non planifiée) n'a pas de débouché assuré. On suppose ici que 15 millions sont exportés (produits de l'industrie légère). Pour le reste, nous ne nous posons pas la question de leur sort ici.
4. Méthode décrite par une Commission fédérale américaine ("Proposed practices for Economic Analysis of River Basin Projects" Wash. 1950).
5. Chenery: "The application of investment criteria". Quarterly Journal of Economics, Fev. 1953.

Comptes		AGENTS ECONOMIQUES						INTERMEDIAIRES FINANCIERS									
Opérations		Ménages		Equipement de Base		Production		Etranger		Trésor		Banque centrale		Banques commerciales		Institutions spécialisées	
		R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
1. Cadre I																	
Billets de banque			6														
Dépôts			20			5											
Titres publics			5							5			6		24		1
Avoirs étrangers									40				40				
2. Cadre II																	
Crédits divers		2						2									
Valeurs mobilières			10			10											
3. Cadre III																	
Concours au Trésor										57		40		9			8
Concours aux banques commerciales											3			3			
Concours aux institutions spécialisées												9		11	18		
4. Cadre IV																	
Concours du Trésor				53		9					62			3			40
Concours des Banques						3											
Concours des institutions spécialisées		3		7		30											
Epargne		81		42		36		40							31		2
Investissements			45		102	81											
Total		86	86	102	102	88	88	40	10	62	62	49	49	24	24	50	50

Comptes	AGENTS ECONOMIQUES										INTERMEDIAIRES FINANCIERS					
	Ménages		Equipement de base		Production		Etranger		Trésor		Banque centrale		Banques commerciales		Institutions spécialisées	
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
1. Opérations entre agents (créditeurs) et intermédiaires:																
Billets de banque		36				5										
Dépôts		1												5		1
Titres publics	1									1						
Avoirs étrangers								40								
2. Opérations entre agents:																
Crédits divers	2	5			5	2										
Valeurs mobilières																
3. Opérations entre intermédiaires:																
Concours au Trésor									63			55				8
Concours aux Banques Commerciales											10		10			
Concours aux Institutions Spécialisées											11		7	18		
4. Opérations entre agents (débiteurs) et intermédiaires:																
Concours du Trésor			53		9					62				8		40
Concours des banques					8											
Concours des Institutions spécialisées	3		7		30											
Epargne	81	45	42	102	36	81	40								31	2
Investissements																
Total	87	87	102	102	88	88	40	40	63	63	76	76	15	15	50	50

LA FONCTION DE JUGE SUPREME DANS L'ETAT FATIMIDE EN EGYPTTE

par Dr. A.M. MAGUED

Maitre de Conférences à l'Université d'Ain Chams

Les Fatimides étaient venus du Nord de l'Afrique en Egypte; califes rivaux de ceux de Baghdad, ils établirent, à leur profit, une hégémonie judiciaire. Le Caire fut chargé de diriger les tribunaux de chaque canton de leur Empire, qui s'étendait de l'Atlantique à l'Euphrate et jusqu'au Yémen. Alors commença une nouvelle phase dans l'histoire judiciaire de l'Egypte. En effet, le pouvoir judiciaire, comme tous les autres, appartenait maintenant aux Chiïtes.

La loi chiïte remplaçait donc la loi sunnite qui réglementait l'organisation judiciaire depuis la conquête de l'Egypte en 21/642. Ce droit chiïte était particulièrement important, édifié non seulement pour découvrir une solution juridique, mais aussi pour renforcer l'autorité de l'Etat. Naturellement, les doctrines chiïtes occupèrent une place prépondérante dans la structure de l'Etat. En Islam, droit et religion sont toujours inextricablement mêlés. Le droit fait partie de la théologie. Donc, dans un Etat religieux tel que l'Etat fatimide, la loi était inévitablement liée au dogme.

Toutefois, la justice ne subit pas un grand changement lorsque les lois chiïtes remplacèrent les lois sunnites, car les divergences entre le code chiïte et le code sunnite ne sont pas grandes.

Il n'existait même pas de juristes ni d'auteurs de la jurisprudence islamique pour faire apparaître la distinction existant entre ces deux jurisprudences. Certains juristes même admettaient que les Chiïtes fatimides n'avaient pas de système de jurisprudence distinct. Signalons qu'à l'époque d'Al-Mu'izz celui qui fit la conquête de l'Egypte - le Malikite-sunnite Abu-l-Tahir ad-huhili avait été confirmé dans sa fonction de juge sous le nouveau régime chiïte. Abu-l-Tahir était également aidé dans sa tâche par des juges chiïtes, venus avec le calife Al-Mu'izz en Egypte. Si les Fatimides permettaient ainsi qu'un juge sunnite exerçât la justice, c'est que la divergence entre le code chiïte du nouvel Etat et le code sunnite n'était pas considérable. Bien plus, l'exercice simultané de la justice par un sunnite et un chiïte prouve bien la ressemblance des deux codes. D'autre part, selon l'historien Qalqachandi, les deux rites malikite et chafi'ite étaient également pratiqués en Egypte sous le règne des Fatimides.

En effet, les lois sunnites et chiïtes étaient presque semblables. Elles considéraient toutes les deux le Coran comme leur unique livre de droit. C'était la source première des vérités enseignées. Cependant, ce n'était pas la source unique pour les deux doctrines. Il y avait également des traditions ou "la Sunna", c'est-à-dire, l'immense assemblage des apophtegmes relatifs au dogme ou à la morale et qui formaient une seconde source du droit formulée par le Prophète en des circonstances mémorables. Traditions adoptées également par les Chiïtes et les Sunnites. C'est par erreur que les termes, Chiïsme et Sunnisme incitent à croire que les Chiïtes n'admettent pas la "Sunna" du Prophète. En effet, les Chiïtes avaient incontestablement des traditions, tout autant que les orthodoxes.

Ces traditions chiïtes, nommées "Akhbar", étaient pour la plupart transmises par la bouche des imams fatimides, ou par des Chiïtes dignes de foi. Les Chiïtes croyaient aveuglément dans leur authenticité en vertu de l'infaillibilité de leurs imams. Les Sunnites ne leur accordaient pas le même caractère de certitude. Cependant, la majorité de ces traditions était commune aux deux sectes, bien que les agents de transmission ne fussent pas les mêmes.

A vrai dire, la divergence existant entre les deux écoles ne provenait pas des sources, mais de leur interprétation. Chez les Chiïtes et les Sunnites, le droit était comparé habituellement à un arbre ayant des racines (USUL) et des branches (FURU). La première division, les racines (USUL) ou fondements de la loi, reposait sur le Coran et les traditions. Elle établissait les principes mêmes de la loi. La seconde division constituait les branches (FURU) ou jurisprudence. C'était le mode d'application des principes, autrement dit, l'interprétation des sources (Coran et traditions). Cette deuxième division formait le point essentiel des différences entre Chiïtes et Sunnites. C'était la troisième source du droit chez les deux partis.

Cette troisième source, pour les Chiïtes, résidait dans les décisions de l'Imam fatimide. Les Chiïtes n'acceptaient les décisions de nul autre, car pour eux, la loi ne devait être établie, complétée, corrigée et interprétée que par l'imam. L'imam était le seul à connaître l'esprit de la loi, car nul autre que lui ne pouvait interpréter le vrai sens du Coran et de la tradition. Lui seul était doué des connaissances supérieures de la religion et pouvait en dire le sens caché. Les Chiïtes étaient convaincus de l'impuissance de la raison humaine; la raison de l'imam n'était donc pas ordinaire.

D'autre part, l'interprétation de la loi par d'autres que l'imam aurait pu susciter des contradictions et troubler son application. Aussi, les Chiïtes n'admettaient-ils ni l'interprétation personnelle (idjtihad), ni le raisonnement (ray) basé sur la connaissance des matières canoniques, ni l'analogie (qiyas),

appliquée selon la logique aux questions religieuses considérées dans l'esprit des lois, ni même le choix et la préférence (istihsan) par lesquels on émet le désir d'introduire une amélioration dans les lois ni enfin la spéculation (nazar) qui emploie l'investigation et le rejet de ces lois. En somme, les Fatimides ne reconnurent qu'au seul imam, à l'exclusion de tout autre, le droit d'appliquer ces catégories.

Malgré tout, nous sommes en droit d'affirmer que ces décisions de l'imam ne différaient pas beaucoup de celles des juristes sunnites, ou d'écoles non sunnites, comme celles des imamites, autre secte chiïte. Ces décisions avaient en effet, mêmes racines et mêmes fondements: le Coran et les Traditions. D'autre part, la décision de l'imam devant un jugement neutre, ressemblait au consensus des juristes de n'importe quelle école. Ajoutons que l'interprétation personnelle (Idjtihad) ne fut pas abolie définitivement, chez les Chiïtes en général. Ils l'autorisèrent, à condition qu'elle reposât sur la base de ces trois sources chiïtes, et non pas sur les décisions provenant de recherches personnelles, indépendantes de la troisième source citée plus haut. Le rôle de ce (mudjtahid) était limité (muqayyad), contrairement à celui de l'imam, qui était pour ainsi dire le (mudjtahid) absolu ou (mutlaq).

En somme, la loi chiïte, formée de sources essentielles semblables à celles de la loi sunnite, ne différait pas beaucoup de cette dernière, même dans son application. Mais les Fatimides, califes indépendants d'Egypte, voulaient avoir le pouvoir judiciaire entre leurs mains. Leurs idées sectaires voulaient que la justice fût rendue en Egypte et dans l'Empire, selon la loi chiïte et non une autre, bien qu'ils n'eussent pas supprimé définitivement la loi sunnite de l'appareil judiciaire. On trouve aussi certains juristes sunnites interdisant aux adeptes d'une autre école, également sunnite, de juger conformément à une autre, pour ne pas compromettre l'unité ou l'intégrité de la justice. La justice, sous les Fatimides suivit son cours habituel, en se basant sur la loi chiïte.

*

Dès l'arrivée des Fatimides en Egypte, le Caire, comme Baghdad ou Cordoue, devint le siège du juge suprême (Qadi al-Quda).

Avant eux il n'y avait qu'un simple juge, investi par celui de Baghdad. C'était la première fois qu'on créait cette fonction de juge suprême en Egypte. Ainsi le Caire devenait un grand centre juridique. Le juge suprême était hiérarchiquement au-dessus de tous les juges, ce qui impliquait la supériorité juridique du Caire sur tout le système juridique de l'Empire.

Le titre de juge suprême ne fut pas adopté sous le règne du premier calife fatimide en Egypte. A leur arrivée en 358/969, les Fatimides trouvèrent le juge Abu-l-Tahir, investi en 348/959, par un calife abbasside. Jawher, chef

de l'armée d'al-Mu'izz, par égard aux sentiments du peuple égyptien sunnite, ordonna à Abu-l-Tahir de garder sa fonction de juge, sous le nouveau régime. Al-Mu'izz, arrivant en Egypte en 362/972, confirma également Abu-l-Tahir dans sa fonction, imitant ainsi l'exemple de Jawher, mais il lui associa an-Nu'man b. Hayyun et Ibn Abi Thawban, deux juges fatimides qui l'avaient accompagné en Egypte. Il ne semble pas que le titre de juge suprême ait été officiellement donné à l'un d'eux. An-Nu'man était le juge militaire et Ibn Abi Thawban avait le simple titre de juge de Miçr et d'Alexandrie, comme il est indiqué dans son décret. Même après la mort d'An-Nu'man et d'Ibn Abi Thawban, al-Mu'izz adjoignit à Abu-l-Tahir, 'Ali, fils aîné d'an-Nu'man, sans toutefois lui accorder le titre de juge suprême. Celui-ci rendait la justice à la mosquée d'al-Azhar, fondée par les Fatimides, celui-là, à la mosquée de Miçr, fondée depuis la conquête arabe.

Mais, sous le règne du deuxième calife al-'Aziz, le titre de Qadi al-Quda fut officiellement institué, pour la première fois en Egypte. Le prestige d'Abu-l-Tahir fut affaibli par suite du partage de ses attributions juridiques avec 'Ali b. an-Nu'man. Al-'Aziz voulut même priver Abu-l-Tahir de sa fonction de juge à la mosquée d'al-Azhar. Mais des témoins constitués ('Udul) et des notables intervinrent en faveur d'Abu-l-Tahir. Quand, atteint de paralysie, celui-ci cessa de rendre la justice, al-'Aziz confia à 'Ali toute la juridiction de l'Egypte et de l'Empire. Selon Ibn Hadjar, dans son livre sur les juges d'Egypte, il fut le premier à être appelé Qadi-al-Quda, en Çafar 366/Octobre 976.

Le juge suprême, dans le royaume des Fatimides, comme tous les autres grands fonctionnaires, était investi d'une haute dignité relevant de l'exécutif. L'office de grand juge, dit-on, était une autorité dérivant par voie de délégation, du pouvoir du calife. Mais dans la deuxième moitié du règne fatimide, la fonction de juge suprême appartenait théoriquement au vizir de délégation; c'est-à-dire un vizir responsable de toutes les affaires de l'Etat et le calife n'avait donc plus d'autorité sur ces affaires. Le titre de ce vizir sous les Fatimides était en effet: "Le garant des juges des Musulmans" "Kafil Qudatu'l-Muslimin". C'est à l'époque du vizir Badr al-Jamali, dans la deuxième moitié de l'Hégire, que le Qadi al-Quda commença à être considéré comme le député (Na'ib) du vizir.

Celui-ci, à la place du calife délivra lui-même le diplôme d'investiture à un député de sa part, qui prenait alors le titre simple de "Qadi" et qui exerçait en même temps la charge de grand juge. Cependant, les lettres d'investiture sortaient au nom du calife. Nous avons un exemple d'une lettre d'investiture au nom du dernier calife fatimide al-'Adid, pour la nomination d'un juge. Dans cette lettre, il est dit que le vizir (de délégation) donne

son consentement (Iqrar), en raison de cette délégation. Mais si le vizir de délégation était chrétien, la nomination du juge revenait au calife. Cela n'arriva qu'une seule fois, sous le calife al-Hafiz, qui avait confié son vizirat de délégation à l'arménien Bahram.

Le grand juge était nommé d'après un diplôme énumérant ses attributions. Cette nomination (Tawliyya) s'accompagnait d'un cérémonial grandiose, semblable à celui qui entourait les autres charges importantes de l'Etat fatimide. Le nouveau juge était appelé au palais où on lui notifiait sa nomination, nomination lue ensuite dans les deux mosquées du Caire et de Miqr. Il était d'usage que cette nomination fût notifiée publiquement aux justiciables, la publicité étant une condition nécessaire pour faire connaître aux citoyens l'autorité du nouveau magistrat. De même, l'Etat fatimide entourait toujours ses hauts fonctionnaires d'un appareil pompeux afin d'impressionner le public. Le cadi chevauchait, escorté d'un cortège solennel, à travers les rues. Il était accompagné de nombreux présents (Khil'a) du calife. A l'époque fatimide se répandit une nouvelle coutume: Les cadis devaient avoir une mule comme monture. La mule du cadi devint un animal célèbre. Elle était d'une couleur particulière, et aucun autre fonctionnaire de l'Etat ne devait avoir semblable monture.

Dans ce cortège, étaient portés, devant le cadi, ou à côté de lui, les présents (Khil'a) déposés dans des paquets. Le cadi portait le voile (Taylasan) empesé (Muqawwar). Il était ceint d'un sabre. Le cortège se composait de juristes, de marchands, de témoins etc... La personne chargée de lire le diplôme était souvent un des parents du cadi. Au cours de cette lecture, le cadi se tenait constamment debout et chaque fois que revenait le nom du calife, il devait s'incliner en une profonde révérence jusqu'à terre.

Le diplôme du cadi se nommait "Sidjill". Terme officiel courant sous les Fatimides et désignant tout diplôme des hauts fonctionnaires de l'Etat. Il était également connu sous les noms de «'Ahd», «Taqlid», «Tawqi'», ayant tous trois les sens de décret officiel. Cette investiture portait d'habitude des indications précises sur les circonscriptions territoriales de la juridiction, et précisait en même temps l'objet de la nomination. La nomination ordinaire du juge suprême comportait certaines autres catégories d'affaires qui entraient dans sa compétence, à cause de leur caractère religieux.

Son pouvoir, concernant les circonscriptions territoriales, était bien défini. Ajoutons que ce pouvoir ne concernait pas seulement les circonscriptions judiciaires d'Egypte, mais aussi celles des pays dépendants de l'Egypte. Ce pouvoir territorial s'étendait même sur tous les pays de l'Islam, ou sur les pays conquis. Ce pouvoir juridique territorial diminuait ou s'augmentait

suivant les conditions militaires de l'Etat fatimide. Depuis l'an 443/1051, l'Afrique du Nord ne fut plus mentionnée dans le diplôme des grands juges: car ce pays se révolta contre la domination des Fatimides. Toutefois, cette juridiction territoriale comprenait officiellement le Caire, Miqr, Tinnis, Damiette, Farma, Alexandrie, comme circonscriptions judiciaires de Basse-Egypte. Nous ne possédons pas de détails sur les circonscriptions de Haute-Egypte, ou des pays tels que la Syrie, les lieux saints et le Maghreb avant sa révolte contre les Fatimides.

De même, la fonction du cadi fatimide ne constituait pas une charge exclusivement judiciaire, puisqu'elle englobait aussi d'autres attributions qui n'avaient rien de juridictionnel, mais qui étaient conférées au juge en raison même de la coutume et des usages (al-'Urf wa al-Içtilah) de l'époque. Toutefois, ces attributions ne diminuaient en rien le caractère fondamental du cadi, en tant que magistrat judiciaire. L'assignation de ces compétences différait d'un diplôme à l'autre. Elle diminuait ou augmentait suivant l'objet de la nomination, spécifié dans le diplôme d'investiture. Toutefois, ces diplômes indiquaient toujours la direction de la prière dans les mosquées principales, la gestion des mosquées de l'Egypte dont l'Etat, sous les Fatimides, était responsable, de même que l'entretien des édifices religieux, la jurisprudence, l'inspection des bureaux de la frappe, la vérification des mesures et des volumes, la gestion des biens de mainmorte (Waqf), l'administration des biens des orphelins et absents dont les Fatimides avaient institué le contrôle effectif, contrôle mis souvent sous les auspices du cadi ainsi que de ses collaborateurs.

Notons, d'autre part, que l'acte de nomination englobait parfois la compétence des autres fonctionnaires religieux, comme celle du préposé aux plaintes, du préposé aux marchés, ou encore celle du préfet de police, ou du grand missionnaire de la secte chiite. Ajoutons que le grand juge pouvait être nommé juge de l'armée. Le juge de l'armée n'était pas indépendant, sauf au début du règne, mais sous le deuxième calife, on ne parla plus de cette charge. Il est permis de penser que cette fonction s'était confondue avec celle du grand juge.

Aussi, pour ses circonscriptions territoriales étendues, pour ses compétences judiciaires et religieuses souvent très nombreuses, le grand juge était-il obligé de choisir ou de désigner des suppléants. La liberté de ce choix lui appartenait. Les suppléants des circonscriptions territoriales se nommaient vicaires du grand juge, "Nuwab-al-hukm" ou vicaires des lieux, "Khulafa-an-Nawahi".

De même, le grand juge désignait des suppléants pour tous les cas où il ne pouvait pas agir lui-même. Il lui était même permis d'en choisir un ou

plusieurs pour l'aider dans sa fonction essentielle de grand juge. Les suppléants pouvaient se substituer à d'autres suppléants. Toutefois, il ne leur était permis d'agir qu'après avoir reçu l'autorisation de leur chef. L'écrivain Ibn Hadjar rapporte qu'on ne voyait qu'en Egypte un adjoint substitué à un autre dans la ville où exerçait le grand juge. Quelquefois, ces proches adjoints étaient choisis ou même nommés par le calife. Le grand juge exerçait une forte autorité sur ces suppléants mêmes. Le grand juge al-Fariqi, en 398/1007, inaugura la coutume de remettre une "Khalla" aux suppléants qu'il désignait. Cette "Khilla", en effet, n'était auparavant accordée que par le calife ou le prince.

A côté de ceux-ci, il nommait des témoins chargés de l'aider dans sa fonction essentielle de juge. Ces témoins, généralement, possédaient des connaissances juridiques étendues. Le Cadi réclamait leur office, non seulement dans la cour de la justice, mais demandait aussi leur aide dans l'exercice de ses attributions religieuses ou laïques. Les témoins choisis par le cadi se nommaient témoins constitués ou notaires: "Chuhud 'udul" pluriel de "Chahid'adl". Le notariat, dans les Etats islamiques du Moyen Age, était un grade de l'Etat. L'historien Ibn Khaldun, dans le passage qu'il lui a consacré dans l'énumération des charges religieuses, l'a défini comme une fonction officielle de l'Etat. Il y a un rapport étroit entre la juridiction et le témoignage (al-Bayyina). Le témoignage était devenu la seule preuve utilisée en justice.

Le cadi pouvait donc, en toute liberté, nommer ses adjoints. Cependant, le pouvoir exécutif se souciait de connaître les décisions du cadi. Les témoins jouaient un rôle important dans la justice. Dans le diplôme de juge suprême, il était expressément mentionné que le cadi devait informer le calife de toutes les décisions qu'il prenait dans l'administration, ou concernant la révocation des témoins. Le corps des témoins, de toute façon, était choisi avec soin, parmi les personnalités connues pour leur grande honorabilité. C'était une habitude de les choisir parmi les nobles. Ils devaient également offrir des garanties suffisantes, afin de ne pas gêner le grand juge dans son travail. Le cadi exerçait, en effet, toute autorité disciplinaire sur eux. Il contrôlait leur conduite et pouvait même destituer ceux d'entre eux qui étaient coupables; il prononçait les sentences des peines, il leur infligeait des amendes ou les emprisonnait en cas de culpabilité.

Un cadi nouvellement nommé n'était pas obligé de maintenir en place les témoins désignés par ses prédécesseurs. Il pouvait faire un nouveau recrutement suivant son libre choix. Les témoins désignés formaient, comme dans toute affaire de l'Etat fatimide, une corporation distincte, soumise à une certaine hiérarchie. Celui qui se distinguait par ses qualités se nommait chef des témoins "Wajh ac-chuhud" ou encore le "Muqaddim" c'est-à-dire le

premier. Nous ne relevons pas de précisions sur leur nombre, dans les divers textes offerts à nos recherches. En général, il n'était pas supérieur à trente. Cependant, dans certains cas, les magistrats semblaient mettre leur point d'honneur à se montrer entourés toujours d'un grand nombre de témoins.

Les témoins désignés parvinrent à occuper des situations sociales très importantes. Un témoin pouvait être demandé dans chaque affaire. Ces témoins jouèrent un rôle important dans les affaires concernant la vie de l'Etat fatimide, soit dans l'administration, dans l'armée, ou même à la cour. Mais leur rôle principal résidait dans la justice. De même que pour le grand juge, les autres compétences qui leur étaient attribuées se rapportaient toutes à la justice.

En effet, les procès fatimides étaient remis, naturellement, entre les mains du grand juge ou de son adjoint principal, pris souvent parmi ses parents.

Tout procès gardait ce même caractère de simplicité, qu'il avait dans tous les autres Etats musulmans du Moyen Age. Il se déroulait toujours, dans la mosquée principale, lieu par excellence pour rendre la justice. La mosquée en effet, n'était pas comme de nos jours, consacrée uniquement à la dévotion, mais désignée aussi comme centre des affaires. Cette mosquée, transformée en tribunal, était surtout celle de Miṣr ou celle du Caire. Naṣir i Khusrau-voyageur persan d'origine signale que dans la cour de la mosquée de Miṣr il n'y avait jamais moins de cinq mille personnes réunies : écrivains publics rédigeant des lettres de change, des contrats ou divers autres actes. C'était le lieu le plus animé de la ville. Quelquefois, le procès avait lieu dans la maison même du cadi, ou dans d'autres mosquées.

Dans la mosquée, il y avait toujours une place désignée où se réunissaient magistrats et justiciables. Cette place se nommait : Cour de justice "Madjlis al-Hukem". Cependant, cette cour changeait de lieu suivant les saisons. En hiver, la Cour prenait place dans un petit espace grillagé, situé à côté de la chaire nommé "Maḡḡura". En été, à cause de la chaleur, elle se tenait près de la fenêtre.

Les audiences n'avaient pas lieu tous les jours, mais seulement deux fois par semaine. Mohammad b. an-Nu'mān, désigné juge suprême en l'an 374/1081, tenait audience les lundi et jeudis. Son fils, 'Abd al-Aziz adopta les mêmes jours. Mais, quelquefois, elles avaient lieu quatre jours par semaine. Ainsi le cadi Ahmad b. Mohammad b. Abi-l'Awwam, investi par le calife fatimide al-Hakim en l'an 405/1014, tenait ses audiences le dimanche et le jeudi à la mosquée de Miṣr, et le lundi et le mardi à la mosquée d'al-Azhar, le vendredi étant consacré à accompagner le calife Al-Hakim à l'office du vendredi, le samedi à lui rendre compte de l'administration judiciaire; le mercredi était son jour de repos.

Il n'y avait jamais qu'un seul tribunal. La pluralité provoquait la discorde parmi les plaideurs, chacun essayant d'attirer ses adversaires devant le juge de son choix. C'est ce qui advint au début du règne fatimide. Abu'l-Tahir avait été investi par le calife abbasside, en l'an 348/959. Le calife Al-Mu'izz, en l'an 362/977, confirma cette investiture, à condition qu'il rendît la justice d'après la loi chiïte. Il lui adjoignit un autre cadi fatimide: Ibn Abi Thawban, chargé de rendre des sentences en même temps que le premier cadi. Les deux juges rendaient souvent des verdicts différents. Aussi le calife al-'Aziz fut-il dans l'obligation de laisser la juridiction à un seul juge fatimide, après la paralysie d'Abu-l-Tahir; comme nous l'avons déjà signalé.

Le tribunal se composait souvent d'un juge unique. Ajoutons que ce tribunal était formé de plusieurs catégories de fonctionnaires. Il y avait des témoins notaires faisant partie intégrante des tribunaux musulmans au moyen âge. De même, il y avait le greffier et l'huissier. Il est permis de penser que le préfet de police participait aux débats, afin de faire respecter l'ordre et exécuter les verdicts.

Le juge s'installait au milieu, sur un matelas "Tarha", derrière lui s'élevait un appui "Masnad" devant lui sur le pupitre était posé un encrier, orné d'argent, insigne du juge et marque distinctive de plusieurs hauts fonctionnaires fatimides. Cet encrier avait un intendant particulier, peut-être le greffier rédigeant les jugements. Les témoins se tenaient à gauche et à droite du juge. L'huissier se tenait à la porte, afin d'appeler les intéressés pour leur comparution devant le tribunal.

L'audience était toujours publique. Les parties étaient représentées par leurs procureurs appelés mandataires "Wakil". Les parties adverses comparaissaient en personne généralement. Nous n'avons aucun renseignement sur les formes de procédure. Cette procédure, bien entendu, était la même, qu'elle concernât le civil ou le criminel. Les litiges soumis étaient variés: litiges d'ordre pénal, cas de vol, ivresse, fornication, contestations d'ordre patrimonial, testaments, divorces, successions ou conflits d'intérêts.

Les jugements, les témoignages étaient enregistrés par le greffier sur des livres spéciaux: "Sidji'llat-al-hukm" ou "Diwan-al-hukm", constituant les archives judiciaires. Ces archives étaient déposées, d'habitude, au domicile du juge suprême. Mais le juge Ibn al-'Awwam, fit transférer ces archives à la mosquée. Dans la rédaction des archives judiciaires, il était d'usage que le cadi mentionnât son nom, ses attributions et même ses titres. Cette rédaction exigeait, sans nul doute, un formulaire spécial, mais nous l'ignorons.

La justice se rendait évidemment suivant la loi chiïte. Le cadi réglait les débats qui s'élevaient entre les plaideurs. Aussi devait-il posséder des con-

naissances techniques du droit et de toute la jurisprudence fatimide. Le cadi fatimide n'avait pas les mêmes droits que le cadi sunnite. En effet, celui-ci était juge des faits et de la loi. Le cadi fatimide n'était que le juge des faits, le calife fatimide, seul, étant le juge de la loi. Dans certaines questions délicates, et par crainte de commettre quelque erreur, le cadi consultait parfois le calife sur les litiges en cause.

Signalons d'autre part, que dans certains débats, les témoins prenant part à l'audience, donnaient leur opinion. Mais le cadi n'était pas obligé d'en tenir compte, car lui seul était habilité à formuler un jugement. En effet, le verdict du cadi était généralement respecté. Le vizir abu'l-Faradj Ya'qub appelé Ibn Killis, prescrivit en l'an 369/979, qu'aucun jugement prononcé par un cadi, ne fût révisé par un autre cadi. Cette décision avait été prise à la suite d'une plainte portée contre le juge 'Ali b. an-Nu'man, qui avait récusé un jugement prononcé par 'Ali b. Sa'id al-Djuldjuli, préfet de police de Miçr.

L'exécution de ce verdict était confiée au préfet de police "Çahib-ach-Churta". Celui-ci dépendait évidemment du grand juge. Ibn Khaldun, définissant la Churta, disait: "On désigne par le titre de Çahib-ach-Çhurta, le fonctionnaire qui, en cas d'abstention du cadi, se chargeait d'instruire les procès et d'appliquer les peines".

Toutefois les peines prononcées par le juge n'étaient pas seulement des peines ordinaires à temps (Hudud) de courte durée, mais aussi l'emprisonnement, en usage sous les Fatimides. L'application de cette peine était confiée à la police, tout particulièrement. Quelquefois, en vertu de son pouvoir sur la police, le grand juge examinait les cas des condamnés qui se trouvaient en prison, et libérait ceux qui avaient déjà purgé leur peine.

Malheureusement, nous ne connaissons que deux des prisons fatimides, l'une au Caire et l'autre à Miçr, toutes deux connues sous le nom "d'al-Ma'una". On y enfermait les voleurs, les assassins, les bandits de grands chemins. Par la description de l'historien Maqrizi, nous savons que c'était des géhennes, où les prisonniers attachés à des chaînes étaient exposés nus à la chaleur du soleil en été, au froid en hiver, et privés de nourriture. Les condamnés aux travaux forcés étaient assujettis à de pénibles travaux, qu'ils devaient exécuter sous les yeux de leurs gardiens "Awan". Ils travaillaient sur des chantiers, et ne rentraient qu'une fois leur tâche terminée.

On peut juger par l'importance que la justice avait prise dans l'administration de l'Etat que la charge de grand juge exigeait des qualités exceptionnelles, tant intellectuelles que morales.

Les cadis étaient habituellement choisis parmi les jurisconsultes les plus renommés, les savants les plus pieux et les plus consciencieux. Ils étaient

recrutés pour leurs connaissances techniques de la loi. Le juge était toujours choisi dans l'élite de la société. Remarquons que dans les premières années de leur règne, et pour une période de plus de quatre-vingts ans, les Fatimides confièrent l'office de *cadi* aux membres d'une même famille, celle d'an-Nu'man et celle d'al-Fariqi, par exemple.

Plusieurs parmi ces *cadis* écrivirent des ouvrages sur la loi chiite, notamment le docte juriste an-Nu'man mort en 363/974. Sous la dynastie fatimide, le mouvement législatif chiite se développa sans cesse en Egypte. On exigeait aussi beaucoup de qualités et une grande moralité des juges fatimides. Les docteurs des différentes sectes y attachaient beaucoup d'importance. Les califes surveillaient l'exercice de la justice et l'intégrité du grand juge.

Afin que la réputation de la fonction judiciaire fût assurée, les grands juges touchaient un traitement élevé. D'après Naçir i Khusrâu, le grand juge recevait un traitement de deux mille dinars maghreby. Dans certains cas, cette somme pouvait être doublée, afin que l'intégrité de la justice fût assurée, que le grand juge n'eût point la tentation de s'emparer des biens des particuliers, ni ces derniers à souffrir d'injustices. Malgré tout, il y eut des *cadis* renvoyés ou même mis à mort pour concussion. Dans les moments de troubles et de panique, la situation du grand juge reflétait celle du pays. Lorsque le pays tombait dans le désordre et que le pouvoir central s'affaiblissait, les juges changeaient chaque jour. La fréquence déconcertante des déplacements et des licenciements favorisèrent de plus en plus la malhonnêteté et, durant cette période, le prestige du grand juge se réduisit à néant. Enfin, dans le cadre hiérarchique de l'Etat, le grand juge exerçait, en vertu de sa fonction religieuse, la suprématie sur tous les fonctionnaires judiciaires ou même religieux. Comme tous les autres fonctionnaires, il possédait des titres pompeux. On le désignait en public par le titre de Seigneur "Sayyidna", terme réservé seulement au *cadi* et au grand missionnaire; ce qui montre l'ascendant du grand juge sur le peuple.

Dans les cérémonies officielles, il occupait une place que nul autre ne pouvait dépasser, même le vizir. Cependant, seul le vizir de délégation, en raison de son pouvoir judiciaire, avait le droit de tenir la première place dans ces cérémonies, ce qui montre l'importance de son rôle social. Dans ces cérémonies officielles, le grand juge apparaissait souvent entouré par les témoins notaires, formant pour lui une cour d'honneur. Dans le cortège solennel, il avait droit aux drapeaux, aux trompettes et aux tambours, à condition qu'il occupât en même temps la fonction de grand propagandiste.

Le calife honorait le grand juge en le faisant monter à côté de lui sur la chaise. Il offrait même des réceptions pour les *cadis*, surtout dans les occasions

officielles, comme les réceptions organisées pendant les nuits saintes, et celle donnée à l'occasion de la naissance du Prophète. Les Fatimides avaient beaucoup d'égards pour ces cadis de la capitale, dont le rôle exerçait une influence importante sur l'Etat et la société tout entière.

OUVRAGES A CONSULTER

al-Kindi: *al-Wulat wal-Qudat*, éd. Guest (G. ibb. Mém. S. 1912).

Ibn Hadjar: *Raf' al-Içr 'an Qudat Miçr*.

Ms. de la bibl. D.K. d'Egypte côte arabe No. 105 Hist.

Maqrizi: *al-Khitat al-Maqriziya*. Bulaq 1853.

Magued: *Nuzum al Fatimiyin fi Miçr*. Le Caire 1953.

Naçiri Khusrau: *Sefer Nameh* trad. arabe par al-Khachab. Le Caire, 1947.

Tyan: *Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam*. Paris, 1938-1943.

ACTUALITÉS

LE PROFESSEUR LEONTIEV ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE SOVIÉTIQUE

Dans un article récent⁽¹⁾ le Professeur Léontiev déclarait que les dirigeants de l'Union Soviétique

"Apparently decided that with the rapid increase in the size and complexity of the Soviet economy, rule-of-thumb planning procedures would do no longer and must be replaced as soon as possible by more efficient, scientific methods.

The high price the Russian rulers have shown themselves willing to pay is, in this instance, not so much material as, one might say, moral: as in the case of atomic power, the scientific basis of the new techniques is being borrowed wholesale from the West — to be more specific, from the United States. This time it is "bourgeois economics" rather than physics that is about to be used to serve Soviet aims. For Communists and Marxists to concede the superiority of Western science in this particular field must be especially painful from both the ideological and the propaganda points of view; but just because of this, the significance of the move must be considered to be particularly great. To avoid any possible misunderstanding, let it be emphasized that what the Soviets are about to adapt is Western economic science, not Western economic institutions."

Nous aimerions dans cette note tenter de corriger l'impression erronée que ce passage pourrait éventuellement donner de l'évolution de la pensée économique marxiste dans sa variante "officielle."

Il est nécessaire, à notre avis, de rejeter toute tentative, qu'elle soit de bonne ou de mauvaise foi, qui voudrait "farder" l'économie politique soviétique et suggérer que l'appareil intellectuel de subversion, dans cette branche particulièrement stratégique, se modernise, se ramollit et se rapproche peu à peu, bon gré mal gré, de la science économique occidentale, et ce dans le centre même du marxisme officiel.

Celui-ci continue, à notre connaissance, à s'en tenir pieusement au dogme matérialiste-dialectique, à la lettre des écrits économiques des apôtres de la tradition marxiste. L'ogre est toujours un ogre et les économistes sovié-

(1) W. Leontiev, *The Decline and Rise of Soviet Economic Science* (Foreign Affairs, January 1960).

tiques avec leurs collègues des pays satellites forment toujours, dans l'ensemble et autant que nous pouvons en juger, une cohorte apeurée marchant au son des mêmes incantations que l'on connaît.

Le Professeur Leontiev distingue avec raison entre les institutions économiques occidentales qu'il n'est pas question d'adopter en Union Soviétique et la science économique "bourgeoise" que les Soviets sembleraient sur le point d'épouser. Pourtant il ne s'agit guère d'éviter une confusion, d'ailleurs difficile à concevoir, entre "institutions" et "science économique"; le malentendu que le Professeur Leontiev risque, par contre, de suggérer a trait à la confusion qui est à la base de tout son article, confusion entre science économique et techniques scientifiques. La programmation linéaire, la recherche opérationnelle, les méthodes d'input-output et même l'Econométrie, tout cela forme un domaine scientifique "neutre", des instruments de recherche et d'analyse qui ne préjugent par eux-mêmes en rien quant au fond et au contenu de la science économique. Le nombre de ces instruments, utilisés soit dans la recherche théorique soit dans les études appliquées, va croissant au fur et à mesure que se perfectionne la science en général et l'Economie en particulier.

Affirmer, comme Leontiev le fait, que l'adoption des techniques nouvelles de l'analyse scientifique et de la planification représente une "occidentalisation" de la pensée économique soviétique, une capitulation à la science "académique" ne vaut, intellectuellement parlant, guère plus que les attaques stupides que certains économistes soviétiques, ou plus généralement, marxisants, dirigent contre la mathématisation de l'économie, le multiplicateur keynésien, la technique statistique pure, l'offre et la demande... etc., pour ne glaner que quelques exemples courants.

*

De ces vaines disputes d'écoles, ne retenons dans le "tiers-monde", dans les pays du sous-développement, que la nécessité de suivre notre chemin, d'assimiler ce qu'il y a de meilleur dans la science économique contemporaine, sans croire que nous optons nécessairement par là pour la droite ou la gauche. Quant au consensus qui, à en croire le Professeur Leontiev, semble devoir se faire au sujet des techniques de planification, les économistes des pays sous-développés seront sans conteste les premiers à s'en féliciter.

Z. N.

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

I - OUVRAGES REÇUS كتب حديثة

Sociologie اجتماع

BARBARA WOOTON. — Social Science & Social pathology, p. 400, Unwin, London, 1959.

موديس لويلر : المساعدة الفنية ومشاكلها الاجتماعية • ص ٩٥ • اليونسكو القاهرة سنة ١٩٥٩

Statistique احصاء

ص ٢٢٧ - لجنة التخطيط القومى - القاهرة • سنة ١٩٥٩

لجنة التخطيط القومى : احصاء القوى العاملة بالعينة فى اقليم مصر ٥٧ - ١٩٥٨

Economie اقتصاد

GOTTFRIED HABERLER. — International trade and economic development, p. 36, National Bank of Egypt, Cairo, 1959.

KENNETH K. KURIHARA. — The Keynesian theory of economic development, p. 219, Unwin, London, 1959.

J. M. LETICHE. — Balance of payment and economic growth, p. 13, 378, Harper, New York, 1959.

National Planning Committee. — Problems of Administration: Seminar of comparative studies, p. 224 (in arabic), 158, (in English) National Planning Committee, Cairo, 1959.

دكتور زكريا احمد نصر: محاضرات فى التخطيط الاقتصادى (اقتصاديات المستخدم المنتج) ص ١١٥ • جامعة الدول العربية - القاهرة • سنة ١٩٥٩

وزارة الاقتصاد (الاقليم الجنوبى) : تقدمنا الاقتصادى • ص ١٨٦ • دار القاهرة للطباعة • القاهرة • بدون تاريخ

فوزى رياض فهمى : امية الشرق الاوسط العربى الاقتصادية فى السياسة الدولية • ص ٣٠٢ • مكتبة النهضة المصرية • القاهرة • سنة ١٩٥٨

Biographie تراجم

R. ALDINGTON. — Lawrence of Arabia, p. 448, Collins, London, 1955.

Histoire تاريخ

G. D. H. COLE. — Communism & Social Democracy, 1914-1931, 2 vols., MacMillan, New York, 1958.

G. D. H. COLE. — The second International, 1889-1914, 2 vols., MacMillan, New York, 1956.

L. FISCHER. — The story of Indonesia, p. 10.341, Oxford University Press, London 1959.

دكتور ابراهيم نصحي : دراسات فى تاريخ مصر فى عهد البطالة • ص ٢٣٠ • مكتبة الانجلو المصرية • سنة ١٩٥٩

تيدمان - ترجمة وديع سعيد : اليابان الحديثة • ص ٢٠٣ • مكتبة الانجلو المصرية القاهرة •

Taxes & Impôts ضرائب

دكتور محمد حلمي مراد : قوانين الضرائب في الدول العربية ج ١ - ص ١ ج ٦٤٤ -
القاهرة - سنة ١٩٥٩

Sciences Politiques علوم سياسية

H. MORRISON. — Government and Parliament, p. 13, 386, Oxford University Press, London, 1959.

دكتور علي ابراهيم عيده: المنافسة الدولية في
أعلى النيل ١٨٨٠ - ١٩٠٦ - ص ١ ز
٣٩٨ - مكتبة الانجلو المصرية - القاهرة
سنة ١٩٥٨

A. DE REINCOURT. — The coming
Cesars, p. 384, Brydone, London,
1957.

BARBARA WARD. — Five ideas that
change the world, p. 143, Hamilton,
London, 1959.

Philosophie فلسفة

A. C. EWING. — Second thoughts in
moral philosophy, p. 190, Kegan,
London, 1959.

دكتور علي سامي النشار : نشأة الفكر الفلسفي
في الاسلام - ص ٢٢٨ - مكتبة النهضة
المصرية - القاهرة سنة ١٩٥٤

J. HUXLEY. — Religion without revelation, p. X, 252, M. Parrish, London,
1957.

R. W. STERLING. — Ethics in a world
of power, Princeton University Press,
New Jersey, 1958.

Droit International قانون دولي

Centre National de la Recherche Scientifique. — Aannuaire français de droit international; année 1956, 1957, 1958. C.N.R.S., Paris.

F. A. HARTMANN. — The relations of nations, p. 16, 637, McMillan, New York, 1957.

P. E. CORBETT. — Law in Diplomacy, p. 12, 290, Princeton University Press, New Jersey, 1959.

LORD MCNAIR. — International Law opinions, 3 vols., Cambridge University Press, Cambridge, 1956.

Questions politiques مشاكل سياسية

P. W. THAYER ED. — Tensions in the Middle East p. 14, 350, Oxford University Press, London, 1958.

محمد فايز القصري : مأساة العالم العربي في
الربع الثاني من القرن العشرين ص ٣٢٠
المطبعة التعاونية - دمشق - سنة ١٩٥٩

II - REVUES LOCALES مجلات محلية

مجلة الاقتصاد والسياسة والتجارة للبحوث العلمية

السنة السابعة - العدد الاول القاهرة - يناير - يونية ١٩٥٩

دكتور محمود خيرى عيسى : دراسة المظالم
الحزبى في الولايات المتحدة

دكتور احمد ابو اسماعيل : النتائج المالية لمرفق
السكك الحديدية المصرية من الحسب
العالمية النامية الى وقتنا الحاضر

محمد كامل الحارونى : شهرة المحل في البنوك
التجارية

دكتور على عبد المجيد عبده : الانار الادارية
لقانون الشركات رقم ١١٤ لسنة ١٩٥٨
دكتور عبد الملك عوده : وحسدة غرب أوروبا
(دراسة في التنظيم والعلاقات الدولية)

المجلة الضريبية التجارية والصناعية

السنة الثانية عشرة - العدد ١١١ - ١١٢

احكام القضاء

تشريع

استيراد وتصدير

La Gazette Ficale Commerciale et Industrielle
12ème Année, Nos. 111 - 112 — Alexandrie,
Novembre - Décembre 1959

Législation.

Documents.

Circulaires.

السنة الثانية عشرة - العدد ١١٣ - الاسكندرية يناير ١٩٦٠

دكتور مصطفى كمال طه : خطابات الضمان

12ème Année, 113, Alexandrie, Jan. 1960

Doctrine.
Jurisprudence.

Législation.
Documents.

مصر الصناعية

السنة ٣٥ - العدد ٧ القاهرة - نوفمبر ١٩٥٩

- | | |
|--|---|
| ٤ - صناعة مواد البناء | الصناعات المعدنية والميكانيكية |
| ٥ - صناعات الغزل والنسيج | صناعة الدخان والسجائر |
| ٦ - صناعات الأغذية | مسائل العمل : من قرارات هيئات التحكيم |
| ٧ - الصناعات الكيماوية | شئون الضرائب : من أحكام النقض : تغيير |
| ٨ - الصناعات الكيماوية التخمرية أو الحيوية | المعاملة الضريبية اذا تغيرت سنة المنشأة |
| ٩ - صناعات أخرى (أفلام سينمائية قذاحات) | احصاءات الصناعة : |
| النصوص التشريعية التي تهم الصناعة والصادرة من أول يونيو سنة ١٩٥٩ الى آخر أكتوبر سنة ١٩٥٩ | الانتاج الصناعي في سنة ١٩٥٨ |
| | ١ - صناعة الكهرباء |
| | ٢ - الصناعات الاستخراجية |
| | ٣ - صناعة المعادن |

L'EGYPTE INDUSTRIELLE

35ème Année, No. 7, Novembre 1959

- | | |
|--|---|
| Les industries métallurgiques et mécaniques. | Questions fiscales : |
| Tabacs et cigarettes. | Jurisprudence de la Cour de Cassation. |
| Questions du travail : | Statistiques de la production industrielle. |
| Sentences des organismes d'arbitrage (salaires, règlement disciplinaire) | Actes législatifs intéressant l'industrie du 1er. juillet au 31 octobre 1959. |

النشرة الاقتصادية

البنك الاهلى المصرى

المجلد ١٢ - العدد الثالث القاهرة - ١٩٥٩

- | | |
|---|---|
| الذهب | ملاحظات وتعليقات |
| الاوراق المالية | التنمية الاقتصادية واثرها في ميزان المدفوعات |
| القطن | التطورات النقدية في موسم القطن |
| الرقابة على النقد | تجربة في الاقتصاد التطبيقي |
| التجارة الخارجية يناير - يونيو ١٩٥٩ | المقالات الرئيسية |
| اتفاقات التجارة والدفع | تقديرات ميزان مدفوعات الاقليم الجنوبى |
| في الاقليم الشمالى | عن عام ١٩٥٨ |
| حركة النقود والائتمان | ميزان الجمهورية العربية المتحدة للسنة المالية ١٩٦٠-٥٩ |
| التجارة الخارجية | التطورات الحديثة في التشريعات المصرفية في الخارج |
| في الخارج | الشئون الاقتصادية خلال الربع الثالث ١٩٥٩ |
| التجارة الدولية عام ١٩٥٨ | في الاقليم الجنوبى |
| التغيرات الأخيرة في أسعار الخصم | حركة النقود والائتمان |
| التقرير السنوى العاشر لصندوق النقد الدولى عن قروض الصرف | النقد الاجنبى |

الاحوال الاقتصادية في المملكة العربية
السعودية
الاحوال الاقتصادية في السودان ١٩٥٨
القسم الاحصائي

التقرير السنوي لبنك فرنسا . الاحوال
الاقتصادية في الشرق الاوسط
التقرير السنوي للبنك الوطني الليبي

ECONOMIC BULLETIN OF NATIONAL BANK OF EGYPT

Vol. XII. No. 3, — Cairo, 1959

Notes & Comments.

Development and the balance
payments.
Monetary developments in the cotton
season.

An experiment in practical
economics.

Leading Articles

Balance of payments estimates for
1958.

U.A.R. Budget estimates —
1959/1960.

Recent changes in banking
legislation abroad.

Quarterly Economic Review.

U.A.R. Southern Region.

Money and credit
Foreign exchange
Gold
Stock exchange

Cotton

Exchange control regulations
Foreign trade Jan./June 1959.
Trade & payments agreements.

U.A.R. Northern Region.

Money and credit
Foreign trade.

Foreign

International trade in 1958.
Recent changes in discount rates.
I.M.F. tenth annual report on
exchange restrictions.
Banque de France annual report.
Economic conditions in the Middle
East, 1957-1958.
The National Bank of Libya. —
Annual Report.
Economic conditions in Saudi
Arabia.
Sudan Economic Survey — 1958.

Statistical Section.

THE EGYPTIAN COTTON GAZETTE

Vol. 38, — Alexandria, Septembre 1959

General summary free world cotton
trade in 1958/59 prospects 1959/60.

The Economical Intelligence Unit, Lon-
don : Competition from man-made
fibres in Western Europe.

The Economist Intelligence Unit: Lon-
don: Cotton in the coming season.

New government cotton policy.

General statutes of the Cotton Expor-
ters Association.

International statutes of the Cotton
Exporters Association.

Quota allocations to members of the
Cotton Exporters Association.

Sundry cotton news.

The statistical position of Egyptian
cotton at 31st August 1959 by R.
Dabbous.

Statistical tables.

ETUDE MENSUELLE SUR L'ECONOMIE ET LES FINANCES DE LA SYRIE ET DES PAYS ARABES.

2ème Année, No. 24, — Damas, Décembre 1959

LES FAITS DU MOIS

- Libéralisation des importations et politique des échanges en province syrienne.
- D'importantes décisions en matière de réforme agraire en province syrienne.
- Limitation du montant des cautions et avals bancaires en province syrienne.
- Nouveau resserrement des relations économiques entre les U.S.A. et la R.A.U.
- L'accord inter-arabe de transit.
- Les travaux du Comité consultatif du Congrès économique Afro-Asiatique.
- La Conférence des Chambres Arabes de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.
- Summary of Events.

PROBLEMES D'ACTUALITE

- Les engagements financiers de la Province Egyptienne, et sa capacité future de paiement et d'endettement, par Dr. Chafik AKHRAS.
- Financing the Economic Plan Through the Government Budget, by Dr. Adel AL-AKEL.

ARTICLES ET ETUDES

- La répartition des crédits bancaires par branche d'activité dans la province du Nord de la R.A.U., par Dr. Tarek ATASSI.

- Le commerce et l'exportation du coton dans la Province Egyptienne de la R.A.U. par Dr. Samir AMIN.

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

R.A.U. Syrie
R.A.U. Egypte
Liban
Irak

LES CHRONIQUES

- Autour de la réforme bancaire au Liban, par Tarek ATASSI.
- Evolution et avenir des échanges commerciaux entre la province d'Egypte et certains pays socialistes, par Négib HADDAD.
- Chronique pétrolière par Dr. Négib HADDAD.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

- Nouvelle loi sur la Réforme agraire en Province Syrienne.
- Arrêté relatif à la formation d'une commission de contrôle de la Réforme agraire en Province Syrienne.
- Arrêté relatif à la formation d'une commission de contrôle de la Réforme agraire (Syrie).

STATISTIQUES

3ème Année, No. 25 — Damas, Janvier 1960

LES FAITS DU MOIS

- 1959 dans les économies arabes.
- Le commencement des travaux du Haut Barrage et le problème de l'économie de la Province Egyptienne.
- L'accord arabo-russe sur le financement et l'exécution de la deuxième étape du Haut Barrage.

- Le sens du prêt de la B.I.R.D. à la République Arabe Unie.
- L'élargissement de la part du crédit public dans la couverture de la monnaie syrienne.
- Organisation et politique de l'approvisionnement dans la province syrienne de la R.A.U.
- La signature du contrat de construction du port de Tartouss.

— Summary of Events.

PROBLEMES D'ACTUALITE

- Les trois degrés de croissance de la population du Moyen-Orient, par le professeur Ernest TEILHAC.
- "Objectives of planning in Egyptian Region" — A comment on implications by Dr. Abdul-Wahab KHAYATA.
- LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE :
R.A.U. Syrie
R.A.U. Egypte
Liban
Irak.

LES CHRONIQUES

- Les banques et les assurances dans la R.A.U. entre l'"égyptianisation" et l'"arabisation" par Dr. H. MUTWALLI.
- L'industrie pharmaceutique (Egypte), par Dr. Négib HADDAD.

ARTICLES ET ETUDES

- Les échanges extérieurs de la Pro-

vince Syrienne au cours des trois premiers semestres de 1959, par Dr. Emile HILAL.

- Analyse financière du secteur "Cimenterie" en Province Syrienne par Mr. Théodore de CHADERVIAN.
- Banking and Credit Control in the Southern Region of the U.A.R., by Dr. G. MARZOUK.

A TRAVERS LES IDEES

- L'actualité d'un livre sur l'économie de la province syrienne. Nouvelles économiques et financières.

DOCUMENTS

- Etat des différents accords de paiement signés par la R.A.U.
- Réglementation commerciale (Egypte): le registre des importateurs.
- Les règlements d'exécution sur l'exportation en Province Egyptienne.

STATISTIQUES

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DU DESERT D'EGYPTE

No. 10 Cairo, 1957

- 4.G. ABDEL SAMIE, M.A. ABDEL SALAM & A. MITKEES. — Report in the soil survey and classification of Ras El Hekma with reference to its water supply & land utilisation.
- KAMAL M. IBRAHIM. — The role of Bromus Tectorum L in the invasion of disturbed soil and vegetation.
- PAUL GHALIOUNGHUI, H.F. NAGATY, KAMAL EL SHAWARBY & M. A.E. ESSAWY. — A survey of Goitre, pa-

rasitic and nutritional diseases in Ras El Hekma and adjoining regions (Western Desert S.R., U.A.R.).

A. SHATA. — Geology and geomorphology of the Wadi El Kharruba Area.

G.B. GHAZARIAN. — Final report on the electrical resistivity survey carried out at Wadi El Kharruba, March 1957.

REVUE TRIMESTRIELLE DE LA BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYTTE

Vol. XXX, No. 5, — Le Caire, Octobre 1959

La situation en Egypte.
Contrôle des changes.
Parités des changes.
L'Or et les devises sur les marchés étrangers.
Le commerce extérieur.
Revue des cotons du 2ème trimestre 1959.
Revue des marchandises.

Revue boursière du 2ème trimestre 1959.
Cote des obligations.
Cote des actions.
Dividendes payés en juillet—septembre 1959.
Nouvelles sociétés.
Législation.
Canal de Suez.

III - REVUES ETRANGERES مجلات اجنبية

I - Economie

THE BANKER

Vol. CIX. No. 406 — London, December 1959

A financial notebook.
Defending the dollar.
SIR DENNIS ROBERTSON. — A squeak from Aunt Sally.
C.T. SAUNDERS. — The new data — and their uses.
J.E. HARTSHORN. — Customer for change ?
Sir OSCAR HOBSON. — As I see it.
An Artist's sketchbook — District Bank, Oxford.

Reforming the truck acts. — Special correspondent.
Annual book survey.
The governor on radcliffe.
American Review.
International Review.
Publications received.
Appointments and retirements.
Banking statistics.

Vol. X. No. 407 — London, January 1960

A financial notebook.
Dearer money ahead ?
ROBERT TRIFFIN. — Improving world liquidity.
PAUL EINZIG. — Dollar deposits in London.
BRIAN TEW. — A case for financial controls ?
Sir OSCAR HOBSON. — As I see it.

An artist's sketchbook — National Provincial Bank, Guilford.
J. W. ROWE. — New Zealand returns to inflation.
Bank & business men in the courts : Special correspondent.
American Review.
International Review.
Appointments and retirements.
Banking statistics.

BANQUE

28ème Année, No. 162 — Paris, Décembre 1959

MICHEL BASSEUR. — Aux frontières du droit et de l'économie.
A. DAISACE. — La nouvelle révision des bilans.
Les comptes de la nation et les perspectives économiques de 1960.
Evolution du crédit pendant les deuxième et troisième trimestres 1959.
HUBERT D'HEROUVILLE. — Perspectives économiques de l'occident.
HENRI BONNET. — La B.I.R.D. et la Société financière internationale.
La vie professionnelle :
Allocution de Mr. Ed. Escarra
Allocution de Mr. Louis de Fouchier.

LES CHRONIQUES

La conjoncture :
i. — Conjoncture financière par Joseph Boscq.

ii. — Conjoncture économique, industrielle et agricole par Yves Kers-tanguy.

Chronique de jurisprudence bancaire par Xavier Marin.

Chronique fiscale par Daniel Laroche.

Chronique de technique bancaire par Gilbert Gérard.

Les banques dans le Marché commun par H. Aszkenazy.

Chronique de la bourse. — La physiologie du marché par Albert Des-paux.

La vie économique et le mouvement des idées. Le courrier des lecteurs, memento du banquier.

ECONOMETRICA

Vol. 27, No. 3 — Amsterdam, July 1959

- C. FOURGEAUD & ANDRE NATAF. — Consommation en prix et revenu réels et théorie des choix.
- T.P. HILL. — An analysis of the distribution of wages and salaries in Great Britain.
- PHILIP WOLFE. — The simplex method for quadratic programming.
- THOMAS MARSHAK. — Centralization and decentralization in economic organizations.
- FRANKLIN M. FISHER. — Generalization of the rank and order conditions for identifiability.

- HIROFUMI UZAWA. — Prices of the factors of production in international trade.
- W. M. GORMAN. — Separable utility and aggregation.
- ROBERT H. STROTZ. — The utility tree — A correction and further appraisal.
- W. M. GORMAN. — The imperical implications of a utility tree : A further comment.
- JOAN ROBINSON. — Letter to the editor.

ECONOMICA

Vol. 24, No. 104 — London, November 1959

- NICHOLAS KALDOR. — Economic growth and the problem of inflation — part II.
- GUY. ROUTH. — The relation between unemployment and the rate of change of money wage rates : A comment.
- G. C. ARCHIBALD. — Welfare economics, ethics and essentialism.

- DIPAK MAZUMDAR. — Unemployment in agriculture and the industrial wage rate.
- A. B. CRAMP. — Horsley Palmer on bank rate.
- M. MCMANUS. — A theorem on undercompensated price change.
- Book reviews.
- Book received.

JOURNAL OF POLITICAL ECONOMY

Vol. 67, No. 5 — Chicago, October 1959

- G. C. ARCHIBALD. — Utility, risk and linearity.
- ARCADIUS KAHAN. — Changes in labour inputs in Soviet agriculture.
- HAROLD VOLOZIN. — Inflation and the price mechanism.
- MARTIN J. BAILEY. — Formal criteria for investment decisions.
- SUBBIAH KANNAPPAN. — The Tata steel strike : some dilemmas of industrial relations in a developing economy.

- WILLIAM FELLNER. — Relative permanent income : Elaboration and synthesis.
- ABBA P. LERNER. — Consumption — loan interest and money.
- PAUL A. SAMUELSON. — Reply.
- ABBA. P. LERNER. — Rejoinder.
- Book reviews.
- Books received.

Vol. LXVII, No. 6 — Chicago, December 1959

- RALPH C. JAMES. — Labor mobility, unemployment, and economic change.
- RUDOLPH C. BLITZ. — Maintenance costs and economic development.
- GORDON TULLOCK. — Problems of majority voting.

- DEANE CARSON. — Bank earnings and the competition for savings deposits.
- MIYOHEI SHINOHARA. — The structure of saving and the consumption function in postwar Japan.
- ABRAM L. HARRIS. — J. S. Mill on monopoly and socialism : a Note.

LEO GREBLER, DAVID M. BLANK AND LOUIS WINNICK. — Once more : Capital formation in residential real estate.

MARGARET G. REID. — Reply.

LEO GREBLER, DAVID M. BLANK AND LOUIS WINNICK. — Rejoinder.

JACOB SCHMOOKLER. — Begnars, fewness, and research.

HENRY H. VILLARD. — Reply.

Book reviews.

Books received.

QUARTERLY JOURNAL OF ECONOMICS

Vol. LXXIII No. 4—Massachusetts, Cambridge, November 1959

ZEUTHEN F. — Science and Welfare in economic policy.

GEORGE STIGLER. — The politics of political Economists.

WARREN L. SMITH. — Financial intermediaries and Monetary controls.

EUGENE ROTWEIN. — On "The methodology of positive economics".

J. H. RICHTER. — Trends in international trade.

VERNON W. RUTTAN. — Usher and Schumpeter on invention, innovation, and technological change.

BRIAN McCORMICK. — Labor hiring policies and monopolistic competition theory.

JAMES C. INGRAM. — State and regional payments mechanisms.

SAYRE P. SCHATZ. — Underutilized resources, "Directed Demand", and deficit financing.

WERNER BAER. — Puerto Rico : An evaluation of a successful development program.

NOTES & DISCUSSIONS

ROGER F. MILLER. — A note on the theory of investment and production.

Satisfactory profits as a guide to firm behavior :

DON MARKWALDER : Comment.

R. M. CYERT AND J. B. MARCH. — Reply.

Re-examination of the speculative demand for money :

GEORGE HORWICH : Comment.

RICHARD M. DAVIS: Reply.

Recent publications.

REVUE D'ECONOMIE POLITIQUE

ARTICLES

FRANCESCO VITO. — La théorie économique spatiale et les principes de la politique régionale.

JEAN MARCHAL. — La restauration de la théorie quantitative de la monnaie par Don Patinkin.

BERNARD SCHMITT. — L'équilibre de la monnaie.

J.-L. GUGLIEMI et P. CARRERE. — Chronique de conjoncture.

NOTES ET MEMORANDA

JEAN WEILLER. — Stabilité et progrès.

HENRI GUITTON. — Une tentative de révision de la science économique.

REVUE ECONOMIQUE

ROGER VUARIDEL. — Le rôle du temps et de l'espace dans le comportement économique.

JACQUES HOUSIAUX. — Quelques expériences récentes de quasi-intégration.

J. BOUTINARD ROUELLE. — De l'utilité du savoir économique dans la conduite des affaires privées et publiques.

PIERRE BERGER ET LOUIS CASSAGNES. — La variation de la circulation fiduciaire de 1954 à 1958.

A. GOTTA. — Les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie et le plan de Constantine.

BERTRAND DE JOUVENEL. — Une représentation didactique du problème de la croissance en équilibre.

JEAN WEILLER. — Vers un renouveau de la doctrine coopérative.

Notes bibliographiques.

REVUE INTERNATIONALE TRAVAIL

Vol. LXXX, No. 6 — Genève, Décembre 1959

Les salaires au Viet-Nam.

H. ZELENKO. — La formation professionnelle et technique en U.R.S.S.

Rapports et enquêtes.

L'orientation professionnelle en Belgique.

Les procédures de licenciement :

VIII, Argentine

IX, Japon.

Bibliographie

Une conception moderne de la formation professionnelle.

Publications du Bureau International du Travail.

Publication des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.

Autres publications.

STAFF PAPERS

Vol. VII, No. 2 — Washington, October 1959

EARL HICKS. — The theory and use of financing accounts.

GRAEME S. DORRANCE. — Balance sheets in a system of economic.

HAROLD M. KNIGHT. — A Monetary budget.

RICHARD GOODE & EUGENE A. BIRNBAUM. — The relation between long-term and short-term interest rates in the United States.

S. C. TSIANG. — Fluctuating exchange rate in countries with relatively stable economies: Some European experiences after world war I.

JOACHIM AHRENSDORF. — Central Bank policies and inflation: A case study of four less developed economies, 1949-57.

U TUN WAI. — The relation between inflation and economic development: A statistical inductive study.

2 - Statistique

APPLIED STATISTICS

(A Journal of the Royal Statistical Society)

Vol. 8 No. 3 — London, November 1959

JOHN S. JAMES. — A statistical approach to stores auditing.

RONALD MA. — The age structure of quoted public companies.

JOHN R. ASHFORD. — A problem of subjective classification in industrial Medicine.

A.S.G. EHRENBERG AND J.M. SHAWAN. — A reability study of sensory assessment part I.

MICHAEL CHISHOLM. — Shipping costs and the terms of trade: Australia and New Zealand.

DENIS H. WARD. — Weekly, Monthly and quarterly tolerances for coke quality.

HUGO H. HAMAKER. — Adjusting single sampling plans for finite lot size.

Notes and comments.

Meetings of sections of the Royal statistical Society.

Book reviews.

JOURNAL OF THE AMERICAN STATISTICAL ASSOCIATION

Vol. 54, No. 288 — Chicago, December 1959

SAMUEL M. COHN. — Problems in estimating federal Govt. expenditures.

ELIZABETH J. COULTER AND LILLIAN GURALNICK. — Analysis of Vital

Statistics by Census tract.

HYMAN B. KAITZ. — A check on gross errors in certain variance computations.

MITCHELL O. LOCKS. — Automatic programming for automatic computers.

B. G. GREENBERG & A.E. SARHAN. — Matrix inversion, its interest and application in analysis of data.

ROBERT G. D. STEET. — A Multiple comparison sign test: treatments versus control.

N. T. GRIDGEMAN. — The lady testing tea, and allied topics.

ARTHUR COHEN. — Tables for the sign test when observations are estimates of binomial parameters.

P. B. MORANDA. — Comparison of estimates of circular probable error.

J. N. K. RAO. — A note on mean square successive differences.

Notes about authors.

Corrigenda.

Book reviews.

Publications received.

JOURNAL OF THE ROYAL STATISTICAL SOCIETY

Volume 122, part 2 — London, 1959

Contents of Series A.

L. A. DICKS-MIREAU & J.C.R. DOW. — The determinants of wage inflation: United Kingdom 1946-56. (with discussion).

K.S. LOMAX. — Production and productivity movements in the United Kingdom since 1900 (with discussion).

T. H. HOLLINGSWORTH. — Using an electronic computer in a problem of medical diagnosis.

D. J. BARTHOLOMEW. — Note on the measurement and prediction of labour turnover.

Proceedings of a special general meeting held on 18th. december, 1958.

Reviews of Books.

Obituary :

F. A. Burchardt, 1902-1958; A. Pigon, 1877-1955.

Statistical Notes, additions to library.

3 - Droit et Science Politique

FOREIGN AFFAIRS

Vol. 38, No. 2 — Lancaster, January 1960

GEORGE F. KENMAN. — Peaceful co-existence: A western view.

ADLAI E. STEVENSON. — Putting first things first.

Sir LESLIE MUNRO. — Can the United Nations enforce peace ?

HENRY M. WRISTON. — The special envoy.

HAMILTON FISH ARMSTRONG. — Thoughts along the China Border.

WASSILY LEONTIEF. — The decline and rise of Soviet Economic science.

CHARLES F. GALLACHER. — Toward a settlement in Algeria.

SAMUEL P. HUNTINGTON. — Strategic planning and the political process.

HERBERT FIES. — The secret that traveled to Potsdam.

ROBERT A. SCALAPINO. — Japanese socialism in crises.

HENRY L. ROBERT. — Recent books on international relations.

DONALD WASSON. — Source material.

INTERNATIONAL CONCILIATION

No. 525 — New York, November 1959

THE GOVERNMENT OF BERLIN

by BRUCE L. R. SMITH.

INTERNATIONAL AFFAIRS

Vol. 36 No. 1 — London, January 1960

ANTHONY NUTTING. — Disarmament.
Europe and Security.

J. I. MORRIS. — Japanese foreign po-
licy and neutralism.

NEVILL BARBOUR. — Impressions of
the United Arab Republic.

Tanganyika today

1. C. C. HARRIS: The Background.

2. JULIUS NYERERE: The nationa-
list view.

RUSSELL H. FITZGIBBON. — Dictator-
ship and democracy in Latin Ameri-
ca.

GEORGE KIRK. — The Synari crises of
1957 — Fact & Fiction.

F. HONIG. — Progress in the codifi-
cation of international Law.

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

86ème Année, No. 4, Paris, Octobre-Novembre-Déc. 1959

DOCTRINE

JACQUES AUDINET. — Le droit d'éta-
blissement dans la communauté éco-
nomique européenne.

CHRONIQUE

Dr. IGNAZ SEIDL-HOHENVELDERN. —
Souveraineté et coexistence économi-
que.

Jurisprudence.

Documents.

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARÉ

11ème Année, No. 4, — Paris, Octobre-Décembre 1959

I. DOCTRINE

P. I. KUDRAJAVCEV. — Une impor-
tante étape dans l'évolution de la
législation soviétique.

EDMOND RABBATH. — La théorie des
droits de l'homme dans le droit mu-
sulman.

II. Etudes, variétés, documents

IAN F. G. BAXTER. — L'évolution ré-
cente du droit de la famille au Ca-
nada et en Angleterre.

GEORGES VLACHOS. — Remarque sur
l'entrée en vigueur de la présomp-
tion de connaissance des lois en droit
hellénique.

IAN ST. VLAHOFF. — Le tribunal
d'arbitrage d'Etat dans la Républi-
que Populaire de Bulgarie.

III. Actualités et Informations.

IV. Bulletin de la Société de Législa-
tion Comparée.

V. Bibliographie.

REVUE CRITIQUE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE

Vol. XLVIII, No. 3 — Paris, Juillet-Septembre 1959

1ère partie :

Doctrines et chroniques

PIERRE LOUIS-LUCA. — Existe-t-il une compétence générale du droit français pour le règlement des conflits de lois ?

HAROLDO VALLADO. — Les effets des jugements étrangers de divorce.

2ème partie: Jurisprudence

1. Nationalité et domicile : Preuve de la nationalité française.
2. Condition des étrangers : Commerçants. — Fonds de garantie automobile.
3. Conflits de lois: Divorce. — Forme des actes.
4. Conflits de juridictions : Compétence.

3ème partie: Documentation

4ème partie : Bibliographie.

REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL

63ème Année, No. 4 — Paris, Octobre-Décembre 1959

PAUL GUGENHEIM. — Léon Duguit et le droit international.

K. G. IDMAN. — Quelques observations sur la coexistence pacifique et le traité d'amitié entre l'U.R.S.S. et la Finlande.

CHARLES CADOIX. — La supériorité du droit des Nations Unies sur le droit des Etats membres.

P. M. CARJEU. — Simples remarques à propos du projet de déclaration des Nations Unies sur les droits et devoirs des Etats.

CH. ROUSSEAU. — Chronique des faits internationaux.

JURISPRUDENCE INTERNATIONALE. — Arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice le 26 mai 1959 dans l'affaire relative à l'incident aérien entre Israël et la Bulgarie.

Jurisprudence française en matière de droit international public.

Liste des engagements internationaux en vigueur souscrits par la France :

(XVIII, France-Norvège) (XVIII, France et Albanie) (XIX, France et Yougoslavie).

Bibliographie, Publications périodiques, documents, informations.

٩ - تقديم المساعدات الفنية والمالية على نطاق وطنى واقليمى ودولى
لتنمية الموارد العلمية .

١٠ - تدعيم مركز اليونسكو الاقليمى لمواجهة النشاط والحاجات
المتزايدة فى مختلف ميادين العلوم الاجتماعية بالعالم العربى .

*

ولا شك ان اهم مقترحات المؤتمر تنحصر كما هو واضح فى الجزء الخاص
بتنظيم اجهزة البحث والدراسة ، وهذه المقترحات فى الواقع موازية لما سبق
ان اخذ به عدد من الهيئات المحلية والاقليمية المعنية بتطوير العلوم الاجتماعية
فى العالم العربى . ولا تزال المشكلة الاساسية فى سبيل تنفيذ هذه المقترحات
عملا تدور حول ايجاد الموارد المالية الكافية ووضعها تحت تصرف هيئة ذات
كفاية خاصة تؤمن بأهمية العلوم الاجتماعية وبدورها فى كل سياسة تهدف
الى الرقى السريع بمستويات المعيشة .

ز . ن .